

La Méditerranée et le
Moyen-Orient

Vol. 2

Presses Universitaires de France
Paris, 1956

CHAPITRE III

LES PROBLÈMES HUMAINS

I. — LE PEUPLEMENT

Carrefour de peuplements végétaux, le Moyen-Orient est également un carrefour de peuples. Aussi est-il difficile de classer les populations du Moyen-Orient arabe d'après des caractéristiques anthropologiques.

Les anthropologistes croient que le fond du peuplement est de race méditerranéenne, dolichocéphale. Elle domine encore dans tout le désert arabo-syrien, en Égypte et en Libye. Mais, dès le IV^e millénaire, des populations de type alpin, arménoïde, sont venues du Nord, fortement brachycéphales, de taille moyenne, aux lèvres épaisses et nez incurvés, bruns de cheveux et de teint ; tels sont représentés les Juifs en caricature, tels furent les peuples d'Akkad et de Sumer, tels seraient les Alaouites, les Metoualis de l'Oronte, les populations libanaises et druzes, celles de Galilée, les Chaldéens d'Irak. Ce type serait prédominant dans le croissant fertile jusqu'à la plaine d'Esdrelon au Levant, et jusqu'au Nord de Bagdad. En outre, des peuples d'une autre sous-race alpine ont pénétré à partir du III^e millénaire. Ce sont des « Iraniens », brachycéphales aussi, mais aux caractéristiques moins prononcées que celles des Arménoïdes, au point qu'on peut les confondre avec des individus de race nordique. Ce sont les Cananéens et Phéniciens, suivis par les Araméens, dans la deuxième moitié du II^e Millénaire. Mais il faut ajouter à ces groupes principaux des Indo-Aryens, des Mongoloïdes, venus avec les Turcs et les Mongols, des Noirs de l'Inde ou de l'Afrique, nombreux en Arabie méridionale et en Égypte.

Un fait du moins est certain, c'est que, contrairement à la croyance commune, il n'existe pas de « race » ni de « type » sémite ou arabe, ni juif. Les bédouins sont pour la plupart des méditerranéens. Mais des Arménoïdes, des Cananéens, Phéniciens et Araméens ont pu être, aux marges du désert, à la fois bédouinisés et, surtout après l'expansion de l'Islam, arabisés. Les Juifs seraient des nomades arménoïdes venus du Nord à plusieurs reprises, au cours du II^e millénaire. Mais il est des Juifs grands et blonds, de type nordique, et des Juifs de type iranien.

Ce n'est donc guère à l'aide de types raciaux qu'on peut définir les populations du Moyen-Orient arabe, pas plus que celles d'Afrique du Nord. Elles se reconnaissent bien plutôt entre elles, et se caractérisent, par la langue et la religion.

La première est le grand facteur d'unification qui permet de rassembler en une unité régionale les divers pays du Moyen-Orient arabe. En effet, les

LE MOYEN-ORIENT ARABE

langues et dialectes parlés sont des langues et dialectes sémitiques, à l'exception du kurde, de l'arménien, du turc ou du caucasien. Parmi les langues et dialectes sémitiques, ceux du Nord, araméen et dialectes cananéens, ont reculé devant l'arabe. L'araméen, très répandu pendant l'Antiquité gréco-romaine au Levant et en Mésopotamie, n'est plus parlé que dans deux villages du Kalamoun, près de Damas, et n'est écrit que dans la région de Mossoul. Quant à l'hébreu, il reprend de l'importance par suite de l'immigration juive en Palestine et de la fondation de l'État d'Israël dont il est la langue officielle. L'arabe a pratiquement recouvert tout le pays ; son expansion, antérieure même à l'Islam, a été naturellement favorisée par lui. Mais il est parlé aussi par les populations demeurées chrétiennes. S'il existe des parlers égyptiens, syriens et irakiens, d'autres encore en Arabie, toutes les populations du Moyen-Orient arabe peuvent se comprendre, car ces parlers sont voisins et s'opposent ainsi aux parlers maghrébins. On se comprend d'autant mieux, naturellement, qu'on est plus lettré, cultivé et qu'on parle l'arabe littéral, forme écrite et littéraire de l'idiome parlé, plus ou moins affiné.

Mais si l'arabe, langue du Coran, est devenu la langue presque unique du Moyen-Orient dit, pour cette raison, arabe, et, par suite, une grande force d'unification culturelle ou même politique, l'Islam, bien qu'il soit la principale religion du Moyen-Orient, n'a pas fait disparaître d'importantes minorités religieuses et n'a pas conservé lui-même son unité primitive. Aussi la complexité des groupements religieux du Moyen-Orient arabe est-elle extraordinaire. Elle joue dans les divers aspects de la vie humaine un rôle d'une exceptionnelle importance.

L'Islam orthodoxe sunnite est, il est vrai, de loin le plus répandu. D'après divers documents, seraient Sunnites 34.600.000 habitants du Moyen-Orient arabe sur un total d'un peu plus de 45 millions, chiffres il est vrai très approximatifs.

La répartition des Musulmans sunnites serait la suivante : la quasi-totalité des habitants de l'Arabie séoudite (6 millions ?), 45 % de ceux du Yemen (soit 1.800.000 environ dans le bas-pays et le Sud), près de 100 % de la population d'Aden, colonie et protectorats (720.000), 26 % en Oman (Dofar surtout : 215.000), la quasi-totalité des habitants des émirats du golfe Persique, sauf à Bahrein où ils ne représentent que 50 % (soit environ 360.000 Sunnites au total), 92 % de la population de l'Égypte (soit environ 18.500.000 en 1952, auxquels il faut ajouter 202.000 réfugiés arabes de Palestine rassemblés à Gaza), la quasi-totalité de la population de la Jordanie (1.055.000 habitants en 1952, auxquels il faut ajouter 502.000 réfugiés de Palestine), 62.000 en Israël (1948), 252.000 au Liban (20 %, 1948), 69,2 % de la population musulmane de la Syrie (soit environ 2.105.000 en 1947), 36 % de celle de l'Irak (soit très approximativement 1.750.000). Il faut ajouter 257.000 réfugiés de la Palestine au Liban, en Syrie et en Irak. Enfin les Sunnites représentent 84 % des Musulmans de Tripolitaine (682.000 ?) et 98 % de ceux de la Cyrénaïque (304.000).

Bien que l'Islam orthodoxe soit ainsi dominant, les nombreuses crises qu'il a subies et rendent si complexe son histoire, ont laissé des traces. Elles

LES PROBLÈMES HUMAINS

ont résulté à la fois de controverses théologiques, juridiques, politiques, et de crises sociales puisque l'Islam n'est pas seulement une religion, mais aussi un système juridique, social et politique. Par suite, toute révolte contre le pouvoir établi s'est accompagnée d'une crise religieuse.

Le *kharedjisme* a ébranlé l'Empire des Oméiyades et se répandit dans une grande partie du monde musulman. Les Kharedjites Ibadites se sont maintenus dans les montagnes du Oman, où ils représentent 72 % des Musulmans (soit 600.000 ?), dans le djebel Nefousa en Tripolitaine ainsi que dans le Maghreb voisin (île Djerba, Mzab).

Beaucoup plus nombreux sont, parmi les Musulmans non orthodoxes, les *Chiites*, partisans d'Ali et de ses successeurs, les Imâm. Les Chiites duodécimains, qui portent un culte aux 12 Imâm, sont en majorité en Irak (2.706.000, soit 56,4 % des Musulmans). Là sont situées les villes saintes du chiisme où sont enterrés Ali et plusieurs des Imâm martyrs (Kerbela, Nedjef, Kadhimaïn et Samarra). En dehors de l'Irak, on trouve des Chiites en Syrie et surtout au Liban où ils forment un groupe compact dans le Liban méridional et la Bekaa (Metoualis : 224.000 ; soit 40 % des Musulmans). Enfin des Chiites duodécimains ont émigré de Perse sur les rives du golfe Persique.

Mais tous les Chiites ne croient pas aux 12 Imâm. Les *Ismaéliens* arrêtent la lignée au 7^e, Ismaïl. Secte religieuse, devenue mouvement social révolutionnaire, les Ismaéliens sont dispersés en Syrie, au Yémen et en Oman. Quant aux *Zaïdites*, partisans de Zaïd, 5^e Imâm, ils ont fondé au Yémen un Imamât électif qui s'est maintenu depuis le ix^e siècle : ils y représentent un peu plus de la moitié (54,5 %) des Musulmans et y occupent le serah et les hauts plateaux. Issu de l'Ismaélisme, le Druzisme s'écarte plus encore de l'orthodoxie. Les *Druzes* vivent toujours dans les montagnes du Liban et de Syrie où prêcha Derazi, compagnon du calife fatimide Hâkim (xi^e siècle), considéré comme l'incarnation de Dieu. Émigrés du Liban où ils sont encore 79.000, ils occupent en Syrie le sauvage massif volcanique qui porte désormais leur nom, ainsi que le Hauran voisin. Ils y sont 97.000. Une autre secte enfin, issue de l'Ismaélisme, divinise non Hâkim mais Ali et a conservé des traditions païennes. C'est celle des *Nosairis* ou Ansariés, ou encore Alaouites, qui sont réfugiés dans le massif de ce nom et à l'extrême Nord du Levant. Ils sont, en Syrie, au nombre de 339.000 (fig. 56).

Mais, si l'Islam recouvre, en les tolérant, d'anciennes coutumes, il laisse, en outre, subsister des communautés religieuses infidèles : des païens, restés attachés à de vieux cultes, comme il en existerait en Arabie méridionale ou comme les Yézidis, petit groupe résiduel de 20.000 hommes qui, réfugiés dans le djebel Sindjar, unissent des traditions empruntées au Christianisme et au Zoroastrisme ; et surtout des Chrétiens et des Israélites.

Les trois provinces orientales de l'Église chrétienne du bas Empire ont donné naissance aux *Églises grecque orthodoxe* (Constantinople), *copte* (Alexandrie) et *syrienne jacobite* (Antioche). Après la conquête musulmane, ces églises isolées ont partiellement accepté l'aide de l'Église catholique romaine en reconnaissant l'autorité du pape. Ainsi se sont distinguées les *Églises catholiques grecque, copte et syrienne*. Mais des Églises indépendantes des Églises primitives se sont également constituées, *arménienne, nestorienne* (ou chaldéenne ou assyrienne), *maronite*. Elles se sont ensuite scindées elles-mêmes, une partie des Arméniens et des Chaldéens se rattachant à Rome, ainsi que l'Église maronite tout entière au xii^e siècle. Enfin des missions protestantes d'Europe et d'Amérique, à partir du xix^e siècle, ont encore compliqué la situation des communautés chrétiennes.

En dehors des coptes d'Égypte, où les Chrétiens étaient, en 1952, au nombre de 1.600.000, soit 8 % de la population totale, ces communautés sont toutes représentées au Liban, seul État du Moyen-Orient arabe où les Chrétiens sont en majorité (653.000 en 1948, soit 52,2 %). Ce sont naturellement les Maronites qui sont les plus nombreux, environ la moitié. Les diverses communautés chrétiennes sont également représentées en Syrie, toujours à l'exception des coptes. Le recensement de 1947 y compte 424.000 Chrétiens, soit environ 14 %. On les

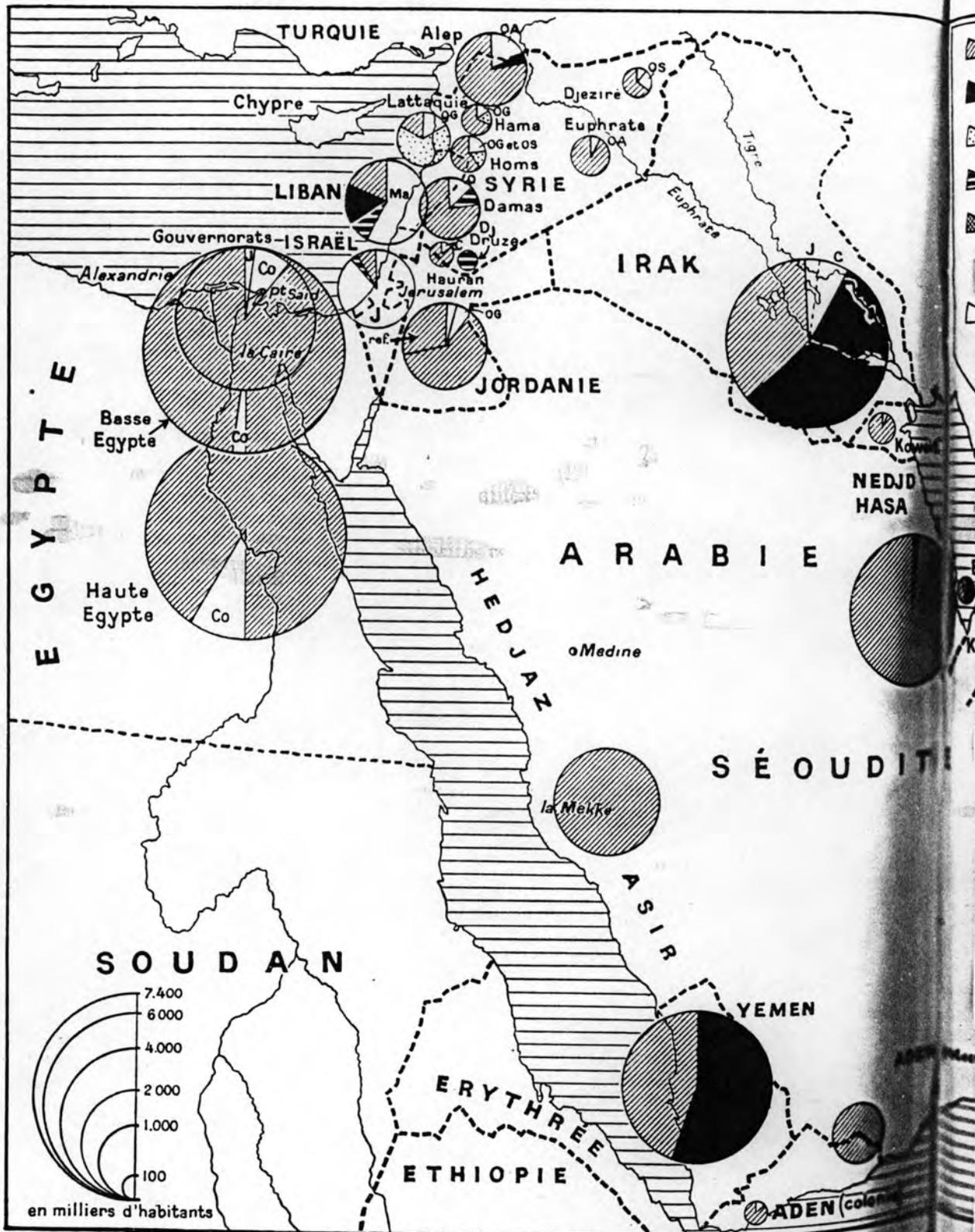
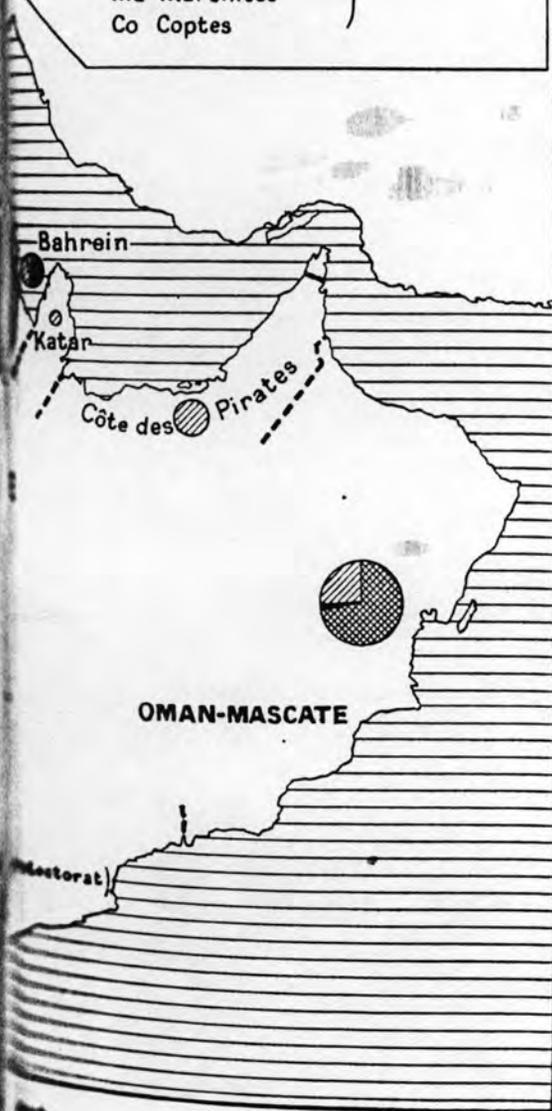
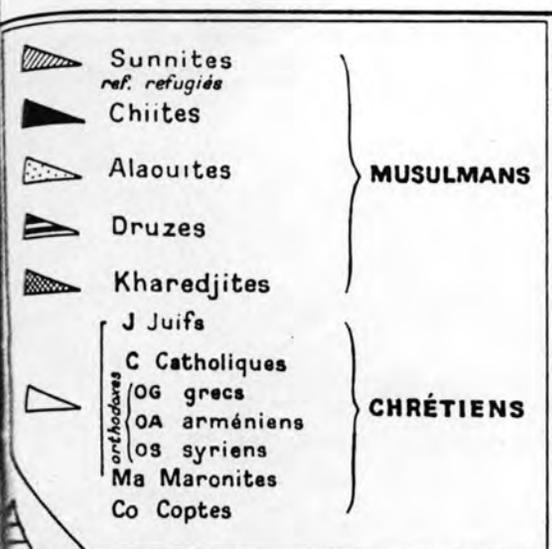


FIG. 56. — Population et religions dans les pays du Moyen-Orient.

LES PROBLÈMES HUMAINS



retrouve en Jordanie (environ 50.000), en Israël (40.000) et en Irak (100 à 150.000). Les Chrétiens seraient donc au nombre total de 2.900.000 approximativement, soit 6,4 %, et plus de la moitié habiterait l'Égypte.

Les Israélites, enfin, jadis dispersés en Arabie sud-orientale (Yemen surtout), ainsi que dans tous les pays du Levant et en Irak, se sont désormais presque tous rassemblés en Israël. Dans cet État juif, dont la population s'élevait au chiffre de 1.596.000 en 1952, les minorités non juives ne représentent plus que 11 % depuis que, au cours de la guerre de 1948-49, la plus grande partie (867.000 en 1952) de la population arabe a quitté la Palestine israélienne.

Certaines minorités religieuses sont en même temps minorités par la langue, tels les Juifs d'Israël, une grande partie des Arméniens. Mais la complexité des minorités est compliquée encore par le fait que de nombreuses minorités religieuses parlent l'arabe, la plupart des Musulmans hétérodoxes et des Chrétiens, tandis que des Musulmans sunnites ne le parlent pas (kurdes).

II. — LES GROUPEMENTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX TRADITIONNELS

Si les populations du Moyen-Orient arabe ne se distinguent guère par des caractères raciaux, ni par la langue qui les unifie, mais plutôt par leur religion, ils se distinguent plus clairement encore par leurs modes de vie. On a coutume d'opposer *bédouins* nomades et *hadhar* sédentaires, « fellah » (paysans) et citadins. Distinctions bien tranchées, certes, quand on prend comme exemples les cas extrêmes. A vrai dire, les catégories sociales sont bien plus nombreuses et les groupements intermédiaires innombrables et fluctuants, plus encore qu'en Afrique du Nord. Mais le plus souvent chaque groupe, selon son rôle

LE MOYEN-ORIENT ARABE

économique et les rapports sociaux qui en résultent avec les groupes voisins, constitue une communauté. Ces rapports sont réglés par des coutumes juridiques, des contrats ou, du moins, les mœurs. En Arabie méridionale, la communauté devient une véritable caste. Ailleurs, elle s'inscrit de même dans une hiérarchie de relations, du type féodal ou de clientèle. Ces groupes sont d'autant mieux fermés qu'ils peuvent correspondre en outre à des communautés religieuses différentes.

1° Les nomades.

Le désert, naturellement, est le pays des nomades comme le Sahara. Mais, peut-être plus encore qu'au Sahara, les types de nomades sont variés selon qu'ils sont chameliers (*al badia* ou bédouins), moutonniers (*chouaya*), à la fois chameliers et moutonniers ou éleveurs de bovins (*beggara*), qu'ils associent la culture à l'élevage, qu'ils sont d'ascendance noble ou vile.

Le bédouin, le nomade chamelier qui vit sous la tente, jouit d'un prestige généralement reconnu. Ce prestige est d'autant plus grand, surtout entre bédouins, qu'il est confirmé par une généalogie plus longue et plus pure. Il suit le bédouin même quand celui-ci vient à cesser de nomadiser, au moins provisoirement et sans pour autant déchoir. Le troupeau se compose surtout de chammes. Elles donnent leur lait et les plus belles sont montées. Jadis, elles permettaient les « rezzou » rapides. Les mâles sont des reproducteurs sélectionnés ou des porteurs. L'alternance des saisons de pluie et de sécheresse, la recherche des pâturages et des points d'eau déterminent les déplacements qui varient, par suite, selon les conditions naturelles. Celles-ci ne sont pas les mêmes dans le désert de Syrie et en Arabie, ni dans les diverses régions de l'Arabie elle-même. Ainsi varient l'ampleur et l'orientation du secteur de nomadisation.

Le désert de Syrie contraint à des déplacements considérables, car le hamad se dessèche très vite aux premières chaleurs, les mares disparaissent, les puits sont rares. En outre, le désert est vide de grandes oasis cultivées, de centres commerciaux importants. Aussi les tribus doivent-elles osciller entre la « steppe » du croissant fertile ou les abords de l'Euphrate et du Tigre, pâturages d'été où sont aussi les terres de culture et les marchés, et, d'autre part, le hamad « aux plantes amères », ses régions les plus découpées ou les abords des premiers nefoud. Les déplacements sont donc orientés de l'intérieur vers la périphérie, le plus généralement du Nord-Ouest au Sud-Est en Syrie, du Nord au Sud en Irak. De grande ampleur, ils sont réguliers et se font par des itinéraires précis (fig. 57).

Les conditions naturelles sont différentes dans l'Arabie septentrionale et centrale, où le socle est élevé et plus arrosé, traversé par des ouadi riches en sous-écoulements, où, vers l'Est, alternent plateaux calcaires, dépressions subséquentes, bandes dunaires. Aussi les parcours s'allongent-ils transver-

LES PROBLÈMES HUMAINS

salement aux zones structurales et morphologiques, de la tihama occidentale aux hauts plateaux cristallins, aux plateaux calcaires et aux bandes dunaires, de ces plateaux et dunes à la côte orientale où la nappe affleure. Mais à l'intérieur des parcours, les bédouins trouvent des oasis cultivées et des centres commerciaux. Les conditions physiques et humaines expliquent donc que les déplacements, déterminés par l'état des pâturages, soient moins des migrations régulières que des mouvements alternés de dispersion hivernale plus ou moins lointaine, et de concentration estivale vers les points d'eau.

Les tribus établies à la périphérie du désert, soit au contact du croissant fertile, soit sur la bordure de la péninsule arabe, ont des parcours plus réduits. Les premières sont des tribus refoulées qui ont tendance à se sédentariser. Les secondes restent chamelières au Hedjaz ou sur la côte du golfe Persique. Mais, dans le Sud de l'Arabie, elles sont également en contact avec des sédentaires établis sur les hautes terres, arrosées par les vents de mousson. En Assir et au Yemen, les parcours s'étendent de la tihama aux contreforts montagneux du serah, des régions élevées des hauts plateaux, à la végétation sahéenne plus dense, vers les abords du Roub el Khali. A Aden, au Hadramaut et en Oman, on retrouve ces deux types de parcours, à moins que les nomades n'oscillent entre l'ouadi Hadramaut et la côte, entre les contreforts de la chaîne du Oman et la Batina ou entre la chaîne et le désert. Les nomades peuvent être ainsi associés aux pêcheurs qui fournissent aux hommes et même aux chameaux des provisions de poisson séché. Cette restriction des parcours se retrouve enfin en Égypte où le désert oriental constitue un bien meilleur pâturage d'hiver que les plateaux libyens, car il y a des pâturages et des puits dans les fonds de vallées. Mais les bédouins sont obligés de refluer vers les bords de la vallée du Nil pendant l'été. Dans tous ces cas, les nomades ne sont plus au sommet de la hiérarchie sociale.

Dans chaque zone, les déplacements sont variables d'une tribu à l'autre, et selon les années. Généralement l'été, quand les pâturages sont secs et les chaleurs fortes, quand les chameaux doivent boire tous les deux jours, les bédouins se rassemblent vers les puits des vallées et des dépressions. Les chameaux doivent se contenter de buissons épineux. Les premières pluies, soigneusement repérées par des éclaireurs, provoquent une dispersion brutale bien que progressive. Les grands espaces des pénéplaines cristallines, les plateaux calcaires, les nefoud reverdissent. Le pâturage n'est pas encore abondant car le froid est dur qui ralentit le renouveau de la végétation. Mais hommes et bêtes peuvent vivre pourtant loin des puits. Avant la dispersion, certains préfèrent séjourner quelque temps à l'oasis pour se procurer des dattes à peine récoltées et du grain, soit en échange des produits du troupeau, soit sous forme de prélèvement, en vertu des droits de protection et des liens traditionnels d'amitié, dénommés *khaoua*, qui lient entre elles tribus bédouines et tribus demi-nomades ou sédentaires. Les premières

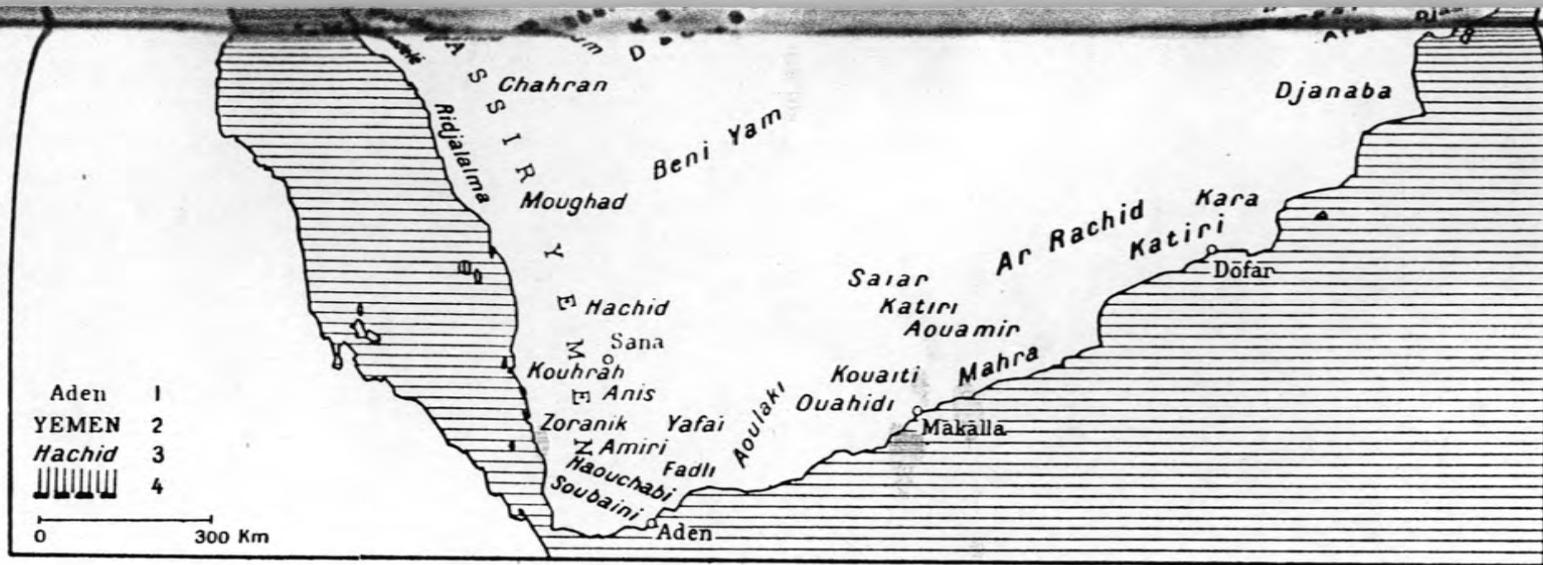


FIG. 57. — Carte schématique des tribus bédouines

1. Nom de ville. — 2. Nom de pays. — 3. Nom de tribu. — 4. Limite de la Maamoura ou de la zone des cultures sèches du croissant fertile

N. B. — Les Anézé sont composés de deux groupes : 1. *Dana Mouslim* : Roualla et Ould Ali ; 2. *Dana Abeid* : Fedaan, Sbaa, Amarat, Ould Souleiman (à Djôf).

Les Chammar sont composés des : *Chammar de l'Ouest* (ou de Zor) ; *Chammar Khrossa* ; *Chammar de l'Est* (Irak).

LE MOYEN-ORIENT ARABE

chaleurs, accompagnant les dernières pluies, amènent la belle saison. Le désert est parsemé de plantes qui fleurissent. Les chameaux engraisser, leur bosse s'affermit. Tant que le pâturage est abondant, les chameaux ne boivent pas, et les bédouins n'ont pas davantage besoin d'eau puisque le lait de chamelle est leur principale nourriture. En dehors de la protection et des soins du troupeau, le seul souci du pasteur est de le conduire périodiquement dans les pâturages salés ou de lui donner du sel. Le campement se déplace ainsi environ tous les dix jours, la maîtresse de la tente en tête, juchée dans le *dhalla*, ou *chilab*, ou *ginn*, l'équivalent, en moins volumineux, du bassour saharien, et suivie des chameaux porteurs, puis du troupeau... On ne se rapproche des groupes de puits à poulie que dans la mesure où le pâturage sèche.

Le nomade chamelier possède en outre des chevaux, des juments, nécessaires jadis pour les déplacements de cérémonie et le rezzou, maintenant de plus en plus remplacés par de luxueuses voitures américaines, et aussi des moutons et des chèvres, peu prisées sans doute, pourtant fort utiles car elles procurent un supplément de lait, et leur poil est utilisé pour le tissage des bandes les plus résistantes de la tente. Mais moutons et chèvres ne peuvent suivre les grands déplacements des chameaux, car ils sont moins rapides et doivent boire même en saison pluvieuse, au moins tous les quatre jours. Aussi les troupeaux de chameaux et de petit bétail sont-ils le plus souvent séparés : moutons et chèvres sont confiés à des bergers.

Beaucoup de tribus nomades sont moins exclusivement chamelières. Quand la proportion des chameaux diminue par rapport au petit bétail, les premiers doivent s'adapter aux parcours des seconds, tout en conservant une certaine indépendance. En hiver, quand il fait froid, les chameaux, comme le petit bétail, sont rassemblés près de la tente. Une partie de celle-ci est même abandonnée aux agneaux ; les moutons se rangent à l'entrée, la tête vers la tente, et le cercle est fermé par les chameaux.

Quoi qu'il en soit, tous ces nomades habitent la tente, noire, de poil de chameaux et de chèvres, plus ou moins longue et grande selon qu'elle est portée par 2, 4 ou 6 poteaux, en fonction de la richesse de son propriétaire. Montée en travers du vent, et protégée en outre, côté au vent, par un rideau, le *rouag*, elle est ouverte côté sous le vent, et est divisée en deux sections par une cloison intérieure. La portion la plus petite, à l'Est, le *rebaa*, est réservée aux hommes et aux hôtes. Aussi y trouve-t-on le foyer réservé à la préparation du café, les meilleurs tapis avec la selle du maître. Le *mharram* est réservé aux femmes. Les bagages et provisions s'y appuient à la cloison. Il contient le foyer, les outres de peau, le matériel de cuisine, le berceau, le métier à tisser.

Pour noble qu'il soit, le bédouin est généralement très pauvre : il n'est qu'éleveur, et chasseur pour ses propres besoins. Il n'est pas transporteur,

LES PROBLÈMES HUMAINS

commerçant, caravanier. Il produit une bonne part de ce qu'il consomme, le lait, la viande, qui est servie seulement lors des fêtes ou en l'honneur d'un hôte, et est complétée par les produits de la chasse au faucon ou au slougui, outardes, lièvres, gazelles. Les femmes ramassent en outre les champignons, surtout les truffes aux premières pluies, des graines sauvages, des insectes et lézards quand le pâturage s'assèche : les sauterelles sont pour elles une bonne fortune. Elles tissent des bandes d'étoffe qui, cousues, permettent de confectionner la tente, des sacs. D'autres sacs, les outres, sont en peau de chèvre. Mais il faut se procurer des tapis et des couvertures, les vêtements (amples culottes, chemises, robes et voiles de tête en cotonnades), un peu de matériel, les céréales, les dattes et les oignons qui, avec le lait, forment la base de l'alimentation, le café, voire le thé et le sucre nécessaires pour recevoir dignement les hôtes.

Il faut donc avoir un peu d'argent. Qu'ils soient sollicités par les marchands qui pénètrent au désert pendant le printemps ou qu'ils aillent eux-mêmes à l'automne, à la ville, les bédouins vendent des chevaux, jadis surtout, du moins des moutons ou des chameaux. Avant la guerre, un troupeau de 10 chamelles permettait de vendre annuellement deux à trois chameaux à 4 livres pièce. Avec la vente annexe de quelques moutons, d'un peu de beurre et de laine, ils procuraient un revenu annuel de 10 à 15 livres par tente. Cela permettait de vivre... à condition que le bédouin satisfît son orgueil de la pureté de son sang et du mépris de tous ceux qui ne savent pas mener la vie dure, sans besoins, mais libre, du désert. A condition aussi que l'année ne fût pas trop dure, que le froid, les maladies, la sécheresse prolongée ne fissent pas mourir chameaux et moutons, unique et instable fortune du nomade. Il ne pouvait jadis l'accroître que par la guerre, le *ghazou*, sorte de sport national qui obéissait à des règles. Par la surprise, grâce aux chamelles et aux juments de course montées pour l'assaut final, on pouvait tenter de s'emparer des troupeaux d'une tribu ennemie, et de leurs bergers. Les rezzou augmentaient l'insécurité, l'instabilité de la vie au désert, pouvaient provoquer la ruine, la dissociation, l'émigration, la sédentarisation d'un groupe privé de ses bêtes, s'il ne parvenait pas à les récupérer par un contre-rezzou. Mais les rezzou deviennent de plus en plus rares...

A ces conditions de la vie matérielle correspond une organisation sociale à la fois rigide et souple. La famille augmentée, si elle est riche, de serviteurs, esclaves ou affranchis, vit pratiquement indépendante, économiquement et socialement, pendant la saison humide. En été, autour des puits, les familles apparentées rassemblent leurs tentes noires en lignes, selon une hiérarchie sévère, et les troupeaux sont gardés en commun. Ce sont ces sous-fractions, *fakhed* (cuisse), ou fractions, *ferga*, qui constituent l'unité administrative élémentaire. Ses terrains de parcours ont des limites

LE MOYEN-ORIENT ARABE

précises et constituent une sorte de propriété collective appelée *dira* ; les chameaux, les puits ont une marque de reconnaissance. Son chef, le *cheikh*, n'est qu'un chef de famille, mais dont l'autorité est reconnue : il contrôle l'application de la coutume avec les autres juges ; il règle les conflits de campements ; il est un chef militaire ; il représente le groupe devant les autorités supérieures. Les groupements plus larges, tribus ou confédérations, sont moins stables.

Mais cette hiérarchie de groupements familiaux est assez formelle. L'importance de la tribu est très variable. Elle peut grouper quelques dizaines, quelques centaines ou quelques milliers de tentes. Elle peut s'accroître ou au contraire se fondre dans une autre, disparaître. Cette hiérarchie, basée sur l'importance du groupement, se nuance d'une complexe hiérarchie sociale. La société nomade se compose de groupes qui sont maintenus distincts par des coutumes juridiques, des rapports de protection, l'endogamie. Les tribus bédouines sont dans le désert d'Arabie centrale et de Syrie, surtout les tribus nobles, traditionnellement groupées en deux ligues hostiles (Yemen et Qais). Certaines tribus, même chamelières, sont souvent liées à d'autres plus puissantes par des traités d'alliance et protection dits de fraternité, la *khaoua*. Tribus alliées ou protégées peuvent être ainsi autorisées à partager les terrains de parcours. D'autres tribus, sans généalogie, sont des groupements de tribus détruites, d'isolés, d'anciens serfs, des tribus de *Ra'iyé*. Les tribus moutonnières, celles qui, partiellement sédentarisées, se livrent aux cultures dans les oasis de l'Arabie ou dans le croissant fertile, celles qui élèvent des bœufs, sont moins estimées encore. Au bas de l'échelle sociale, sont d'anciennes populations de chasseurs comme les *sleyb*, devenus bergers, guides, poètes à gages et bouffons, et leurs femmes courtisanes, des affranchis, bergers aussi, des hommes de métier, forgerons entre autres, attachés aux familles nomades ou installés dans les oasis, des serfs de la terre ou esclaves nés dans la famille. Dans l'Arabie méridionale, la complexité du peuplement, des modes de vie, des influences extérieures, explique que la hiérarchie soit différente, plus compliquée.

2° Demi-nomades et demi-sédentaires.

Beaucoup de ces tribus sujettes ne sont plus vraiment nomades. Dès que les déplacements diminuent d'ampleur parce que le nombre des moutons l'emporte sur celui des chameaux, aux confins du croissant fertile ou dans les hautes terres d'Arabie, que le campement reste longtemps stable, la tribu, de *chouaya*, peut être qualifiée demi-nomade.

Quand l'élevage n'est plus l'unique source de subsistance et de revenus, et est associé à la culture, la tribu peut être qualifiée demi-sédentaire. La sédentarisation peut avoir des causes multiples, être brutale quand le

LES PROBLÈMES HUMAINS

nomade est subitement ruiné, ou lente, voire provisoire, et présenter des modalités multiples.

En Arabie même, ce sont des tribus sujettes qui cultivent les oasis ; mais elles peuvent avoir des chèvres, dans ce cas plus nombreuses, des moutons ou même des chameaux confiés à des bergers. Des bédouins, même de tribu « noble », peuvent être installés dans les villes, faire cultiver des terres ou contrôler des commerces.

Mais c'est dans le croissant fertile que les formes de sédentarisation sont les plus complexes. Parfois c'est le cheikh qui dirige et contrôle la sédentarisation de la tribu en répartissant les terres comme jadis les campements, ou en s'appropriant les meilleures parts, ou en les vivifiant par des travaux d'irrigation. Il fait cultiver par des nomades ruinés, des affranchis ou clients, des cultivateurs venus des régions paysannes. Il garde la tente mais se fait aussi construire de grosses fermes, des *gasr*, autour desquelles se groupent les tentes ou les huttes des serviteurs. Il se transforme en seigneur terrien, de type plus ou moins féodal. Parfois la sédentarisation est plus progressive. Dans la tribu, les groupements les plus pauvres s'établissent sur les terres de culture tandis que les autres restent éleveurs nomades. Ou bien la tribu entière associe élevage et culture, oscillant entre les terres d'une part, en été et en automne, près des fleuves où la retiennent les semailles puis les récoltes ainsi que les irrigations et les chaleurs estivales, et le hamad de l'autre où elle reprend périodiquement la vie nomade pendant la saison des pluies. Ou encore la tribu se fixe dans de vrais villages au milieu du terroir cultivé et confie la garde des troupeaux à des bergers, à moins que les plus riches ne reprennent la tente en hiver pour suivre leurs troupeaux au hamad. Enfin le nomade ruiné, sa tribu dissociée, peut, ultime déchéance, se mettre au service des paysans.

Dans le Piémont du Taurus, des tribus de demi-nomades montagnards, kurdes surtout, colonisent de même leurs parcours d'hiver en s'y fixant au moins partiellement. Ils abandonnent leurs parcours d'été montagnard comme les Arabes des plaines abandonnent leurs parcours d'hiver.

Dans chaque cas, l'habitat se transforme peu à peu. La tente, démontée moins souvent, est entourée de nattes, d'un enclos d'épines, de murettes de pierres ou de terre. Elle peut être montée sur des murettes. Elle fait place, à proximité des cultures, à des huttes de bois et de roseaux complétées par des enclos, des huttes de pierre sèche, enfin de vraies maisons. Les tentes ou les huttes peuvent se grouper comme en un campement d'été, bien que parfois elles se dispersent davantage. Quand la tente disparaît, huttes et maisons, groupées par famille, en quartiers, finissent par ressembler aux villages paysans.

Quand le nomade se souille au contact de la glèbe et adopte les techniques des cultivateurs, quand il abandonne la tente, laisse se relâcher les liens

LE MOYEN-ORIENT ARABE

turc avait ainsi cherché à se réserver le contrôle et, par l'impôt, une part des revenus de la terre cultivée et de l'eau d'irrigation, en évitant la constitution d'une propriété tribale (collective) ou « féodale ». Il n'a empêché pourtant ni la conservation de coutumes communautaires ni la constitution d'une grande propriété.

Malgré le code turc, et partout sauf en Égypte, de même que le nomade considère qu'il a un droit sur les terres de parcours, la dira, de sa tribu, de même le demi-nomade, le demi-sédentaire ou le sédentaire se considèrent souvent comme copropriétaires des terres cultivées ou de l'eau. Et de même que le cheikh peut intervenir dans la répartition des campements, de même il peut distribuer les terres de culture entre les chefs de fractions ou sous-fractions et ceux-ci entre les familles. Les terres étaient ainsi naguère redistribuées périodiquement en Irak. Cette tâche peut incomber aux chefs de la communauté qui, dans la Palmyrène et au Hauran, redistribuent chaque année les terres entre les familles en proportion du nombre de mâles. Dans tout le Levant step-pique enfin, le terroir villageois, divisé en quartiers et sous-quartiers selon la qualité des terres, était, et est parfois encore, alloti tous les trois ans, après chaque cycle de cultures entre les familles des ayant-droit, de façon que chacune ait une part dans chaque secteur et, par suite, des chances égales de récolte, du moins à l'origine, car ce droit, étant considéré comme une propriété, est transmissible par héritage et cessible. Ce système d'occupation et de redistribution communautaire a été souvent décrit sous le nom de *mouchaa*. Il a été signalé ailleurs, notamment en Afrique du Nord. L'eau peut aussi être propriété collective villageoise et distribuée dans le terroir irrigué, selon des coutumes variables. Ces coutumes diverses peuvent être considérées, sinon comme des preuves du passage progressif, mais souvent très ancien, d'une économie pastorale à une économie agricole, du moins comme des preuves de la conservation d'une organisation tribale ou communautaire. Elles peuvent expliquer le paysage rural découvert, sans clôtures, découpé en lanières, et la concentration de l'habitat villageois dans toutes les régions où la culture a été ou est encore essentiellement céréalière (fig. 58).

Mais ni la législation turque, ni ces traditions communautaires qu'elle n'a pas fait disparaître, n'ont empêché la grande propriété de se développer. Les modalités en sont multiples et variables selon les pays, dont elles définissent la structure sociale rurale : l'État turc a concédé lui-même des biens miri en véritables fiefs, en échange d'obligations financières, militaires, administratives, ou reconnu des spoliations locales. Lors de la sédentarisation et de la distribution des terres d'une tribu, les *cheikh* ou *agha* s'emparent des terres d'autant plus facilement que le régime des terres collectives n'a jamais été officiellement reconnu, sauf en Syrie pendant le mandat français (Irak et Transjordanie surtout). Les cheikh ou de notables citadins, les *beg*, ont profité de même des opérations cadastrales pour faire

LES PROBLÈMES HUMAINS

enregistrer à leurs noms d'immenses surfaces, à moins qu'ils n'aient réussi à se faire remettre par de petits propriétaires leurs titres de propriété (Syrie-

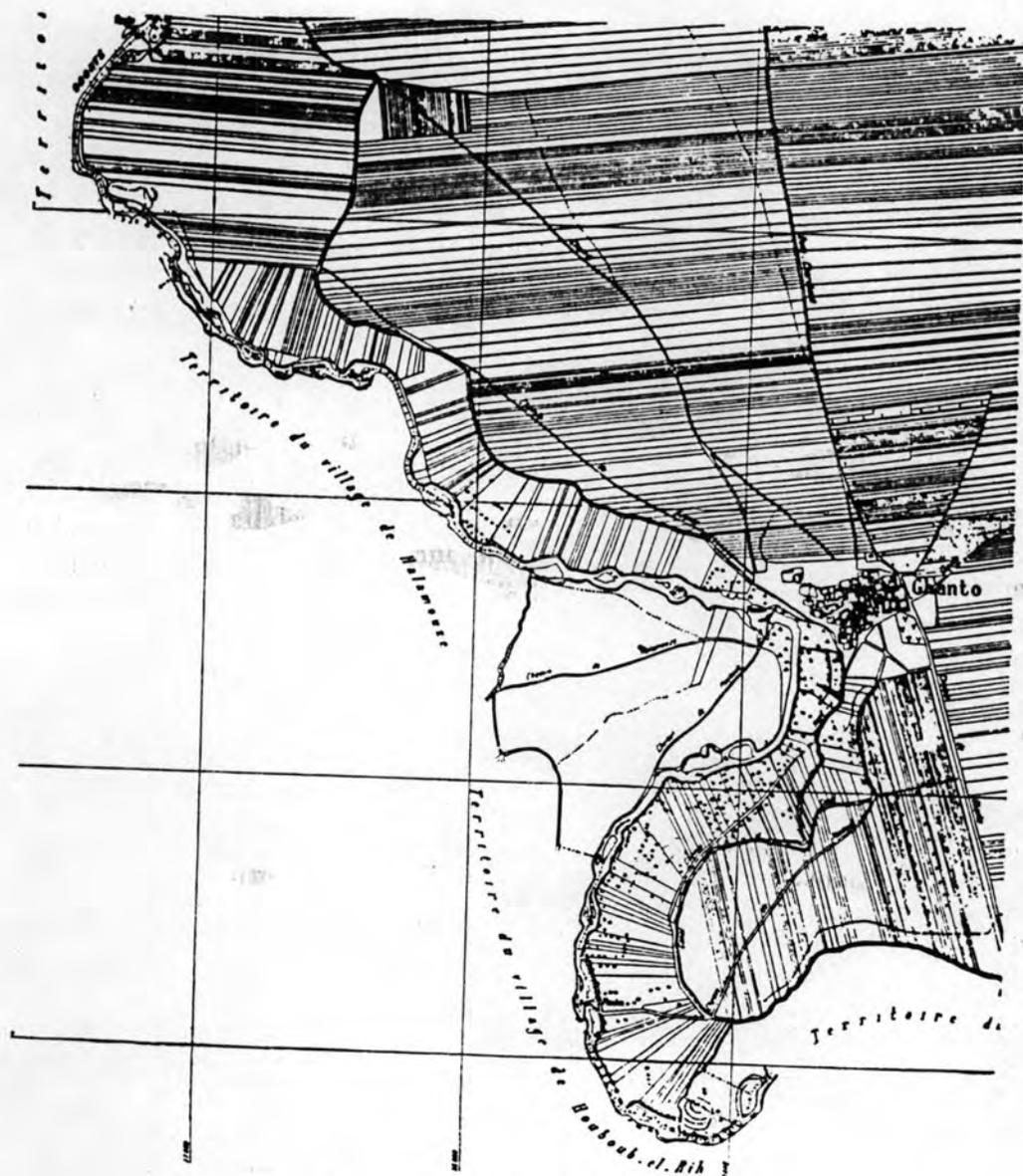


FIG. 58. — Le terroir de Ghanto
Échelle : 1/33.000

Irak). Ils utilisent à leur profit la législation sur la concession des terres domaniales en obtenant le droit de travailler les terres incultes, puis de prendre en location ces terres vivifiées, avec promesse de vente si elles sont

LE MOYEN-ORIENT ARABE

cultivées pendant au moins trois ans. Ils se font entrepreneurs de colonisation, toujours à leur profit, en aménageant les terres irriguées et assurant la distribution de l'eau, souvent par pompage (Irak-Djeziré).

Les paysans, principaux producteurs, ayant toujours été considérés comme taillables et corvéables à merci, ont été exploités soit par les gros propriétaires, souvent collecteurs d'impôt ou payés par la concession d'une sorte de fief à exploiter, soit par les citadins, les uns et les autres seuls possesseurs de capitaux, obtenus à leurs dépens, et seuls intermédiaires entre eux et l'État. Ils ont été liés par leurs dettes et par un système de clientèle qui ont permis aux gros propriétaires ruraux d'étendre encore leurs propriétés et aux citadins d'en acquérir, par des moyens divers plus ou moins légaux, et de s'introduire ainsi, dans les pays du Levant, dans le système mouchaa en acquérant des parts d'ayant-droit.

Ainsi, d'une part s'est constituée une classe de gros propriétaires absentéistes, de l'autre les parts du domaine tribal ou communautaire et les propriétés paysannes de terres miri ou mulk ont été morcelées sans cesse par le jeu des héritages, selon la loi musulmane, même si la femme est en fait défavorisée, et d'autant plus que les parts sont déjà morcelées en système mouchaa. La décadence des coutumes communautaires, le développement de l'économie monétaire et des besoins, enfin les législations adoptées dans la plupart des États nouveaux ont accéléré cette tendance.

Les gros propriétaires, qui peuvent posséder des terroirs villageois entiers, et souvent même les maisons des villages (régions de Hama, Alep, Amman par exemple), pratiquent rarement l'exploitation directe. Ils morcellent leurs terres en petites ou moyennes exploitations, confiées généralement à des métayers, qui sont souvent les anciens propriétaires, en Syrie par exemple. Les surfaces, comme les contrats, oraux, varient selon les régions et la qualité des terres, selon qu'elles sont sèches ou irriguées, selon que le métayer fournit seulement son travail — il reçoit alors un quart de la récolte et est dit *mrabaa*, en bonne terre — ou aussi le cheptel et la semence : il reçoit alors la moitié et est appelé *mnassaf*. La superficie laissée au métayer, de 10 à 15 ha. en sec, parfois beaucoup moins en terrain irrigué, augmente ainsi que sa part vers la bordure du désert. Cinquante hectares et les $\frac{3}{4}$ ou les $\frac{4}{5}$ de la récolte ne sont alors pas de trop pour subsister. En outre, le tenancier doit souvent cultiver gratuitement une parcelle pour le gros propriétaire (Syrie). Conclus pour l'année agricole, les contrats n'assurent aucune sécurité de tenure aux métayers. Mais ceux-ci, comme les khammès d'Afrique du Nord, sont le plus souvent liés au propriétaire par des dettes, accrues en mauvaises années, qu'ils ne peuvent payer en bonnes années, parce qu'ils n'ont pas les moyens techniques ou financiers d'attendre en stockant et doivent vendre aux plus bas prix... souvent à leurs prêteurs.

La décadence des coutumes communautaires n'a pas encore provoqué

LES PROBLÈMES HUMAINS

la disparition de l'*habitat* groupé traditionnel, sauf sur la côte du Levant et aux abords des villes. Il est de règle dans les oasis d'Arabie, en Irak et en Égypte, comme dans tous les déserts, bien qu'il y ait, dans la vallée du Nil surtout, de nouvelles formes d'habitat rural. Mais il l'est aussi en Arabie méridionale, dans les steppes de culture sèche du croissant fertile et dans les oasis méditerranéennes. Le groupement est la conséquence des obligations résultant du partage de l'eau ou du système moucharrafi (1). Il a été favorisé en outre par la recherche de la sécurité, par la rareté de l'eau, ou, au contraire, dans les plaines inondables, la nécessité de s'en protéger, les voies de communication. De même que les tentes groupées sont rangées par familles et fractions, de même des quartiers distincts rassemblent des familles patriarcales, parfois des minorités religieuses ou ethniques, autour d'une place-marché, dominée par la mosquée ou l'église. Les maisons, serrées mais juxtaposées en désordre par suite de l'extension de la famille, abritent, souvent dans une seule pièce en deux parties (Syrie-Jordanie), d'un côté le bétail, de l'autre la famille, là du moins où les paysans sont particulièrement pauvres ou se sont récemment sédentarisés. Elles se complètent d'une étable, d'une pièce d'accueil, disposées autour d'une cour. Simples huttes de roseaux dans les régions marécageuses (*sarifa* du Bas-Irak par exemple), elles sont généralement couvertes en terrasse. Mais on constate des différences multiples dans les matériaux et procédés de construction, de couverture, dans le plan. Par exemple, dans la région d'Alep, les pièces sont couvertes de voûtes ovoïdes ; au Liban, elles donnent par une galerie sur l'extérieur ou une cour couverte, et la maison nouvelle comporte un étage, un toit à double pente et couvert de tuiles rondes. La cour ouverte disparaît souvent aussi en basse et moyenne Égypte. En Assir, au Yémen, au Hadramout, une extraordinaire architecture de briques ou de pierres a été souvent décrite : les maisons s'élèvent et les étages se multiplient, comme dans le Sud marocain. Le village prend ainsi, parfois même au Liban, ou en Syrie, un aspect urbain. Partout, aux abords du village, les cimetières, une koubba d'un saint personnage, les aires à battre, la fosse d'où l'on extrait la terre à pisé bordent les pistes divergentes.

Les champs commencent aussitôt. Dans les régions de plaines découvertes, ils sont parfois précédés de vergers enclos, s'il y a des puits. Ils composent souvent une zone maraîchère près des villes. Les champs, en lanières longues parfois de 2 à 3 km., larges de quelques mètres — conséquence ou héritage des pratiques communautaires — sont labourés à l'araire. Ils sont ensemencés surtout de céréales, blé sur les plus grandes surfaces sauf en Irak, et orge pour les animaux surtout, car, dans la plupart des pays, le blé seul est utilisé pour le pain, préparé par les femmes, souvent en commun, et cuit dans des fours communaux, et pour le bourghoul, le couscous du Moyen-Orient. Après la

(1) Les paysans étaient aussi et sont encore, surtout en Égypte, solidaires devant l'impôt.

LE MOYEN-ORIENT ARABE

moisson, faite à la faucille, les grains sont dépiqués sur les aires à battre communales, soit, rarement, au bâton, soit au pied des bêtes, soit à l'aide de chariots à disques et de planches munies de clous ou de silex semblables au *plostellum* et au *tribulum* de Rome. Ils sont moulus, comme en Afrique du Nord, soit dans des moulins familiaux à meule dormante, soit dans des moulins à eau, souvent communaux. Les cultures céréalières d'hiver sont complétées par celles de légumineuses ou fourragères (bersim ou trèfle d'Alexandrie en Égypte). Leur succèdent des cultures de printemps et d'été, mils et surtout millets, répandus en particulier en Arabie méridionale, déjà africaine, maïs, et des cultures industrielles, coton, tabac, sésame. Mais ces cultures sont souvent irriguées. Dans les régions les plus sèches, une jachère nue biennale ou triennale permet de faire reposer la terre et de faire paître le troupeau sur les chaumes. Elle disparaît ou fait même place à un assolement biennal sur les meilleures terres.

Des *cultures arbustives* peuvent occuper le sol de façon durable, vignes, oliviers, figuiers, amandiers et pistachiers, autres arbres fruitiers communs dans les pays méditerranéens, ainsi que des arbres fruitiers tropicaux, ou encore des caféiers et qat au Yemen. Mais les oliviers, les abricotiers, les noyers, etc., sont irrigués dès qu'on s'éloigne du Levant humide. Ces cultures arbustives permettent souvent un morcellement de la propriété, grâce aux contrats de complant répandus dans tous les pays musulmans de la Méditerranée sous le nom de *mougharsa*. Le propriétaire cède en principe au planteur une part du terrain quand la plantation commence à rapporter. Le planteur peut en outre pratiquer en attendant des cultures intercalaires. En réalité, souvent les arbres seuls sont laissés au planteur, incapable de payer les dettes qui le lient au propriétaire (Liban).

Ces cultures sèches de céréales ou d'arbres fruitiers ne fournissent que de maigres rendements, 5 à 10 qx. de grain à l'hectare, et sont aléatoires.

Dans les régions montagneuses arrosées, l'aménagement des pentes en terrasses permet d'utiliser les versants, d'éviter l'érosion du sol, de faire profiter les cultures des eaux de pluie, de varier les cultures, céréalières, arbustives, industrielles, et les assolements. C'est le cas général en Arabie sud-occidentale, dans le Haut-Hedjaz, en Assir, au Yemen, et au Hadramaut, ainsi que dans les vallées montagnardes du Oman, du pays kurde, du djebel tripolitain et du Liban où les versants ont été aménagés avec un soin particulier. Les cultures en terrasses facilitent l'irrigation à partir de barrages de dérivation et même de petits barrages de retenue.

Les techniques d'irrigation sont naturellement beaucoup plus complexes et variées hors des régions montagneuses, dans les oasis. Les fleuves de plaine, les fleuves du Levant, et les grands fleuves étrangers, Nil, Tigre et Euphrate procurent d'immenses ressources que ne connaît pas le Sahara. *Fleuves de plaine* : leur aménagement pose des problèmes techniques que l'homme s'efforce

de résoudre depuis la plus haute antiquité. Si les débordements du Nil permettent une irrigation naturelle, il a fallu pourtant diriger l'inondation par un système de digues et canaux, avant qu'elle ne fût contrôlée et que l'irrigation ne devint pérenne, à l'aide de barrages de retenue et de dérivation. Les eaux du Tigre et de l'Euphrate sont beaucoup plus difficiles à maîtriser, sauf en aval, dans le Chatt el Arab, où la marée a facilité l'aménagement par l'homme. D'importants travaux d'endiguement, pour renforcer et compléter les digues naturelles, et de dérivation, l'utilisation des bras de déversement, transformés en canaux de dérivation, des marais et lacs latéraux transformés en bassins de retenue, pour importants qu'ils aient été, n'ont jamais suffi à contrôler les crues, à allonger jusqu'à l'automne et sur de grandes surfaces la période d'irrigation et, moins encore, à rendre l'irrigation pérenne. Canaux de dérivation (*sakié* en Syrie) et de drainage, barrages de dérivation (*mezzâz*) et même de retenue, comme celui de Homs, ont permis également l'aménagement, qui fut toujours très partiel, des vallées de l'Oronte, du Litani et du Jourdain, celles aussi du Barada, le fleuve de Damas et de son voisin, l'Aouadj, celles des affluents de gauche de l'Euphrate, Khabour et Jagh-Jagh, ou même celle du Koueik, la rivière d'Alep. Leur alimentation par eaux de source et leur régime régulier leur confèrent un intérêt exceptionnel qu'avaient bien reconnu les ingénieurs romains ou arabes : les anciens barrages de retenue du Khabour et du Jagh-Jagh en font foi. Mais le même système de barrages de dérivation ou de retenue a permis aussi d'utiliser les crues beaucoup plus temporaires des ouadi syriens à la bordure du désert, ou de ceux du Haut-Hedjaz, de l'Assir et du Yemen, comme en témoignent les nombreux exemples de barrages envasés et rompus, dans des régions qu'ont actuellement abandonnées les agriculteurs.

Mais les eaux d'inondation ne sont pas les seules utilisées. Les *nappes phréatiques*, superficielles ou profondes, procurent au Moyent-Orient arabe des ressources en eau plus abondantes aussi qu'au Sahara. Nappes de piémont qu'il est possible d'atteindre par puits et de ramener à la surface du sol par des galeries souterraines munies de regards, et comparables aux foggara sahariennes. On les nomme *feledj* en Arabie méridionale où elles sont fréquentes dans les plaines côtières, les tihama, *kanayet* en Syrie et Jordanie, *keriz* en Irak. Ce sont là de gros travaux et souvent fort anciens. Parfois, dans les alluvions des ouadi, la nappe de sous-écoulement est si peu profonde qu'il est possible, en creusant dans les alluvions, de permettre aux racines des arbres, des palmiers surtout, d'atteindre la nappe. Ces jardins en creux ne sont pas rares dans les vallées du Hedjaz (ouadi Fatima) et du Nedjd.

Il s'en faut toutefois qu'on puisse toujours ramener l'eau à la surface ou l'utiliser à aussi faible profondeur. Les puits sont alors le seul moyen d'atteindre la nappe, un peu partout dans le Moyen-Orient arabe. Parfois même il n'y a pas de nappe et des dépressions aménagées (*mhafir* ou *berket*

LE MOYEN-ORIENT ARABE

en Syrie) ou des citernes (*djobb* ou *sahridj* en Syrie) peuvent non seulement fournir de l'eau à boire aux bêtes et aux hommes, mais aussi, exceptionnellement, permettre quelques cultures irriguées. De toute façon, il faut élever l'eau.

La gamme des procédés est d'une incomparable variété. L'eau peut être tirée directement par l'homme à l'aide d'un seau (*nattaba*). En Égypte, la *vis d'Archimède*, vis hélicoïdale mue par l'homme dans un cylindre (tambour) permet d'élever 15 à 25 m³/h. au maximum à moins de 1 m. L'appareil à balancier, le *chadouf* d'Égypte, mû par l'homme, est employé surtout pour élever, au maximum de 3 m., de l'eau de rivières ou canaux en Égypte et Mésopotamie. Son rendement est faible, au plus 8 m³/h. Guère plus efficaces sont les appareils élévatoires à poulie ou munis d'un tambour sur lequel s'enroule la corde. Ils permettent de tirer l'eau des puits du désert ; mais l'eau ne sert généralement que pour abreuver hommes et troupeaux. Les appareils à traction animale sont d'un meilleur rendement. L'*appareil à poulie*, dit parfois à « delou » au Sahara, consiste en un tambour sur lequel glisse la corde tirée par un âne ou un chameau ; une deuxième corde, glissant ou non sur un deuxième tambour, maintient relevée pendant la montée l'extrémité de l'outre, qui se déverse automatiquement en fin de traction. Parfois plusieurs de ces appareils fonctionnent côte à côte. Ils sont fréquents sur les bords de l'Euphrate et du Tigre (*dchirrd*), et en Arabie. Mais, de la sorte, l'alimentation en eau du bassin voisin est encore discontinuë. Les appareils à godets fixés sur une chaîne sans fin qui est animée par un tambour surélevé et mû lui-même, au moyen d'un engrenage de bois, par une buffesse (Égypte), un âne, un mulet, un cheval ou un chameau, sont fréquents pour élever l'eau du Nil ou de ses canaux, du Tigre et de l'Euphrate et surtout de puits. On les nomme *sakié* en Égypte, *challaf* dans la Ghouta de Damas, *doulâb* dans la Syrie du Nord, *gharraf* sur l'Euphrate. Ils peuvent élever, de 3 à 8 m., de 15 à 40 m³/h. L'appareil le plus perfectionné, jusqu'à une date récente, était la *noria*, roue à godet mue par le courant, souvent de grande taille, mais qui n'existe que sur l'Oronte, le Khabour et l'Euphrate, là où le niveau de l'eau est assez constant et le courant suffisant sans être excessif. Elle peut élever, de 3 à 5 m., de 15 à 20 m³/h. Les *pompes à moteur* sont évidemment les machines les plus puissantes et les plus régulières. Mais ces appareils, d'autant plus puissants et réguliers qu'ils sont plus compliqués, sont aussi d'autant plus chers : les pompes surtout ont été récemment et sont toujours un des facteurs techniques qui ont favorisé la constitution de la grande propriété surtout sur les rives du Tigre et de l'Euphrate.

L'*agriculture irriguée* est naturellement très différente de l'agriculture sèche. Socialement d'abord : les propriétés sont presque toujours *mulk* ou au moins *miri*, comme toute terre vivifiée. Elles sont petites, surtout là où les paysans sont à la fois propriétaires et exploitants (Égypte, Liban central, Ghouta de Damas ou Kalamoun par exemple), ou du moins les exploitations sont petites là où l'exploitant est métayer (Égypte, Irak).

La culture est un jardinage. Elle associe les céréales d'hiver (blé, orge) et d'été (maïs, riz, mil), les légumes, les plantes fourragères, les plantes industrielles (coton surtout, oléagineux, canne ou betterave à sucre, etc.) et les arbres fruitiers, en assolements variables et en proportions également variées qui créent, pour chaque région irriguée, un paysage spécial. Tantôt l'arbre domine et l'oasis reste toujours verte. Mais les ghouta de Damas et de sa région, avec leurs oliviers, leurs abricotiers, entre autres arbres fruitiers, leurs peupliers qui cachent les cultures annuelles, ne ressemblent pas aux orangeraias du Liban ou d'Israël, et surtout aux palmeraies du Bas-Irak et d'Arabie. Tantôt ce sont des céréales et les plantes fourragères ou les

légumineuses qui font alterner, au cours de l'année, les taches vertes ou fauves des champs, tantôt les cultures arbustives, vigne, surtout coton, en interrompent la nudité.

Toutes ces cultures, sèches ou irriguées, sont associées à un *élevage* modeste. Il faut des bêtes de traction pour les labours : la gamousse égyptienne fait partie de la famille, mais les vaches, ailleurs, ne sont pas moins indispensables. Nourries de trèfle d'Alexandrie (le bersim d'Égypte) ou d'autres plantes fourragères, ou de paille quand elles sont à l'étable, elles sont conduites sur les chaumes par les enfants ou des bergers communs à plusieurs familles. Les moutons, les chèvres surtout, sont de même rassemblés en Syrie, en Irak, en Arabie, pendant la journée pour aller paître sur les chaumes, les jachères ou les zones incultes à proximité du village. C'est seulement dans les massifs levantins que des troupeaux plus nombreux, sous la conduite de bergers, peuvent se déplacer en été des plaines intérieures vers les montagnes (Anti-Liban, Hermon), ou des montagnes vers les plaines côtières et surtout le hamad en hiver. Vers l'intérieur, si l'on peut opérer un placement en bétail, on n'a d'autre ressource que de le confier au demi-nomade du voisinage ou au nomade avec qui sont conclus des contrats d'association prévoyant le partage, moins du croît que des produits laitiers, le beurre fondu surtout (le samné), et de la laine, selon des modalités variables. Mais c'est là surtout pratique de riches citadins.

Car les paysans n'ont généralement pas la possibilité d'accumuler du capital en bétail non plus qu'en or ou en immeubles. Tout au plus, dans certaines régions fort localisées, pouvaient-ils, fort récemment encore, accroître quelque peu leur revenu par la vente sur le marché de produits artisanaux (Égypte, Liban). Ces ressources sont désormais compromises par suite de l'importation de produits fabriqués ou du développement des industries locales. Dans certaines régions montagneuses situées à proximité des grandes voies commerciales, les paysans sont contraints d'émigrer.

En somme, les oasis irriguées, localisées en taches à proximité des puits ou le long des fleuves et des torrents, ou démesurément étendues en longs rubans dans les vallées du Nil, du Tigre et de l'Euphrate, si elles laissent, comme de coutume, une impression de richesse, n'en sont pas pour autant plus prospères que les régions de culture sèche. La faible productivité du paysan, conséquence de ses moyens dérisoires, une économie villageoise qui est souvent de subsistance ou dont les revenus majeurs vont à de gros ou moyens propriétaires parasites, un pouvoir d'achat réduit à sa plus simple expression, cette misère retentit sur l'économie et le revenu de tous les pays du Moyen-Orient.

Aussi pauvre qu'un nomade pauvre, il n'a pas en outre la satisfaction d'être libre comme lui de toute contrainte, sauf tribale. Il est, lui aussi, soumis aux contraintes familiales, mais il en subit bien d'autres : celles de la

LE MOYEN-ORIENT ARABE

communauté villageoise en régime mouchaa ; celles du vendeur ou distributeur d'eau en région irriguée, État ou particulier qui lui mesure son eau, lui fixe ses cultures et ses assolements ; celles du propriétaire, le plus souvent absentéiste, représenté par un intendant, l'*ouakil*, doublé en région irriguée par le technicien de l'irrigation, *nazer* en Égypte, *sirkal* en Irak, par des gardiens aussi, et à qui il est dans l'obligation ou ne peut éviter de vendre la part commercialisable de sa récolte ; celles du commerçant, celui qui est au village, l'épicier, le *bakal*, souvent grec en Égypte, ou l'agent qui tient le café (le *moudhif*) d'Irak, celui qui est en ville, tous prêteurs et usuriers ; celles des intermédiaires multiples nécessaires à des illettrés ; celles enfin des agents de l'autorité, de l'État, à commencer souvent par le chef du village, l'*omda* d'Égypte, le *mouktar* de Syrie, premier échelon d'une hiérarchie plus ou moins compliquée et spécialisée. Cette misère, cette dépendance multiforme du fellah durent depuis si longtemps, le renforcement récent de l'État, la concentration de la propriété, le développement de l'irrigation, les progrès de l'économie monétaire l'aggravent au point que la paysannerie, a-t-on souvent prétendu, aurait perdu tout espoir, et, l'Islam aidant, se serait abandonnée à la fatalité. Mais la passivité orientale pourrait n'être qu'une légende.

4^o Les citadins.

Les cités jouent, dans le Moyen-Orient arabe, un rôle prééminent qui a été souvent souligné.

La population urbaine est relativement importante. La proportion serait de 29 % en Syrie, 31 en Irak, 35 en Égypte, 40 au Liban, 69 en Israël. Elle est du reste aussi difficile à préciser que celle des ruraux nomades ou paysans, car les statistiques permettent moins encore qu'ailleurs de déterminer ce qu'il convient d'entendre par population urbaine. Une proportion moyenne de 38 % de non-ruraux, soit un chiffre d'environ 17 millions, est exagérée, car une part de la population active classée, en Égypte par exemple, dans les secteurs secondaire et tertiaire, habite dans des bourgs et travaille dans le cadre d'une société rurale. En outre, de gros bourgs de 10.000 habitants ne sont que des villages. Il n'en est pas moins vrai que s'il y a peu d'ouvriers d'usine, même dans les pays pourvus d'une industrie, il y a encore beaucoup d'artisans et le nombre des intermédiaires, commerçants, employés, est considérable. Ils se rassemblent soit dans les bourgs, soit surtout dans les grandes villes, nombreuses dans le Moyen-Orient arabe. Deux, Le Caire et Alexandrie, dépassent le million et comptent ensemble plus de 3 millions d'habitants, 13 autres ont plus de 100.000 habitants (dont 4 en Égypte, 3 en Palestine, 3 en Syrie, 2 en Irak, 1 au Liban), 15 plus de 50.000.

Cette importance des villes peut paraître singulière dans des pays dont l'économie est essentiellement agricole. Pourtant, il en fut souvent ainsi dans

LES PROBLÈMES HUMAINS

le passé. Les villes actuelles sont toutes fort anciennes, mais bien d'autres, plus nombreuses, ne sont plus que ruines, parfois somptueuses, plus souvent de simples *tell*. Les causes en ont été souvent signalées, mais elles sont complexes : les pays du Moyen-Orient ont toujours été les intermédiaires entre l'Asie, l'Extrême-Orient et le monde méditerranéen ou l'Europe, point d'aboutissement des routes caravanières de l'Asie centrale ou de l'Inde par l'Iran, de l'Inde par l'Arabie méridionale et la côte orientale ou occidentale de l'Arabie, de l'Extrême-Orient et de l'Inde par mer, par le golfe Persique ou la mer Rouge, selon qu'ont été utilisées, concurremment ou de préférence, voies terrestres ou voies maritimes. Certes, des routes caravanières ont passé plus au Nord, par les steppes russes ou l'Anatolie. Mais les routes méridionales furent le plus souvent, sinon toujours, les plus fréquentées. Les villes étaient de vrais ports où il fallait changer de moyens de transport, du moins s'arrêter, stocker les marchandises, les transformer, les redistribuer. Elles étaient les centres d'un commerce de denrées chères, de luxe. Ce commerce Est-Ouest, à sens unique, unissant par des intérêts communs les transporteurs caravaniers, les nomades, caravaniers eux-mêmes ou éleveurs de chameaux, et les commerçants des villes, a été profitable aux uns et aux autres, tous intermédiaires. Dangereux et spéculatif, il a permis l'accumulation de capitaux, sous la forme de signes monétaires, et, par suite, le réemploi de ces capitaux pour la conquête de nouveaux marchés ou des investissements locaux. Échanges et richesses ont favorisé la croissance d'une industrie artisanale. Celle-ci valorisait les matières premières importées ou locales, par la fabrication d'objets destinés à l'exportation ou à la satisfaction des besoins locaux, surtout d'une clientèle riche. Ainsi se sont créées des traditions, les liens entre bédouins et bourgeois, des procédés commerciaux.

L'importance des villes varia selon les circonstances politiques, selon que le commerce se limita plus ou moins au bassin méditerranéen ou se prolongea vers l'Asie centrale ou orientale.

Elles connurent une prospérité exceptionnelle après Alexandre, sous les Lagides et les Séleucides, puis sous les Flaviens et les Antonins : elles vidèrent l'Occident de son or et accumulèrent les richesses. Elles firent de même sous Byzance. La conquête musulmane rétablit les échanges un moment ralentis, les développa par terre et aussi par mer, plus activement que jamais, depuis l'Inde — et, par delà, la Chine et l'Indonésie — jusqu'au Maghreb et à l'Espagne, à l'intérieur du monde musulman, mais aussi jusqu'au monde slave ou à l'Europe occidentale qui, du IX^e au XI^e siècle, n'achetaient plus guère de denrées précieuses, mais fournissaient des matières premières par les ports italiens ou les centres commerciaux de l'Europe du Nord-Ouest. Cette fonction d'intermédiaire, de distributeur de marchandises et d'or, continua de faire la fortune des villes du Moyen-Orient arabe tant que subsistèrent les grands courants commerciaux (1).

Mais là ne fut pas la seule raison d'être des villes. Nombre d'entre elles grandirent avant le développement du grand commerce international, dès

(1) Cf. les travaux de M. LOMBARD, entre autres : Mahomet et Charlemagne, *Annales*, 1948 ; L'évolution urbaine pendant le haut Moyen Age, *Assoc. pour l'histoire de la civilisation*, 1950-1.

LE MOYEN-ORIENT ARABE

la formation des premiers États en Égypte et Mésopotamie, puis au Levant. Elles furent capitales administratives et religieuses, créations politiques des dynasties triomphantes. Et les villes hellénistiques ou romaines, souvent créées de toute pièce, celles aussi des Oméiyades et des Abbassides, unirent de même fonctions commerciales et fonctions administratives. Ces dernières avaient d'autant plus d'importance que les États « orientaux » étaient plus centralisés.

Enfin l'accumulation des richesses entre les mains des souverains, des classes dirigeantes, du clergé ou des établissements religieux fit des villes des centres culturels. A cet égard aussi, le Moyen-Orient profita de sa situation au carrefour de continents et de civilisations. Et l'on a souvent souligné comment, après les Grecs et les Romains, l'Islam, dont l'expansion résulte à l'origine d'une conquête bédouine, est une civilisation essentiellement citadine.

Sanctuaires, universités traditionnelles attirent les fidèles : l'Université El Azhar, au Caire, rassemble des étudiants de tout le monde musulman. Pour certaines villes, la fonction religieuse est même devenue prépondérante : les villes saintes sont nombreuses. Jérusalem est la ville sainte des trois grandes religions monothéistes nées dans le Moyen-Orient arabe, Judaïsme, Christianisme et même Islam. La Mekke et Médine, vieilles villes caravanières sur la route du Sud, sont les grandes villes saintes de l'Islam. Le pèlerinage, l'une des 5 obligations fondamentales du culte musulman, conduit chaque année des Musulmans du monde entier à La Mekke, centre de pèlerinage international comparable à Jérusalem ou à Rome. L'exploitation du pèlerinage a fait vivre la dynastie chérifienne du Hedjaz, puis son successeur Ibn Seoud, et fait pour une bonne part la fortune des villes-étapes du pèlerinage. Mais, en Irak, les 4 villes saintes des Chiites, Kerbela, En Nedjef, Kadhimaïn et Samarra attirent, elles aussi, les fidèles du Moyen-Orient arabe, et, par delà, de Perse, d'Afghanistan et d'Indoustan. Ils viennent non seulement en pèlerinage, mais aussi, souvent, se faire enterrer près des tombes des imam martyrs.

Toutes ces villes, mortes ou encore vivantes, ports du désert ou de la mer, se succèdent le long du croissant fertile, côté désert ou côté montagne, au débouché des passes, ou côté mer (fig. 59).

En Mésopotamie, les villes du Chatt el Arab étaient les ports du golfe Persique et jalonnaient la route transversale de l'« Arabistan » persan actuel, vers Suse ou Chiraz : vieilles villes de Charax, d'Abilla, villes actuelles de Basra, Mouhammara, Abadan. Au delà, en Basse-Mésopotamie, les villes ont évité les immenses marécages et se sont établies sur les terrains secs, à l'amont des défluent, de préférence sur la rive gauche du Tigre (Amarra, Kout) ou au contact du désert, comme les villes anciennes d'Our, Erek, Senkere, les villes actuelles de Souk el Chioukh ou de Naçiriya. Vers le Nord, au delà des marais des bahr el Chinafiya et bahr el Nedjef qui ont déterminé la frontière entre Sumer et Akkad, la densité des villes anciennes ou actuelles, à proximité du désert, est surprenante : jadis Babylone, Kich, etc., aujourd'hui Hilla, Kerbela ou En Nedjef. A l'amont de la Basse-Mésopotamie, de l'Irak el Arabi actuel, au point où le Tigre et l'Euphrate se rapprochent le plus et où les pistes du désert se prolongent vers l'Iran septentrional par la vallée de la Diyala, Bagdad occupe le site de Séleucie, Ctésiphon, de la ville ronde du Mansour. La ville semble s'être établie tantôt sur la rive gauche, tantôt sur la rive droite, selon que le trafic, ou les États dont elle était la capitale, s'orientaient plutôt vers l'Orient ou l'Occident.

Au Nord de la Basse-Mésopotamie, dans l'ancienne Assyrie, les marais disparaissent avec les oasis irriguées de palmiers-dattiers. Les villes commandent soit, côté Zagros, les cols de la montagne, comme Kirkouk, Arbil, soit les points de passage des grands fleuves, comme

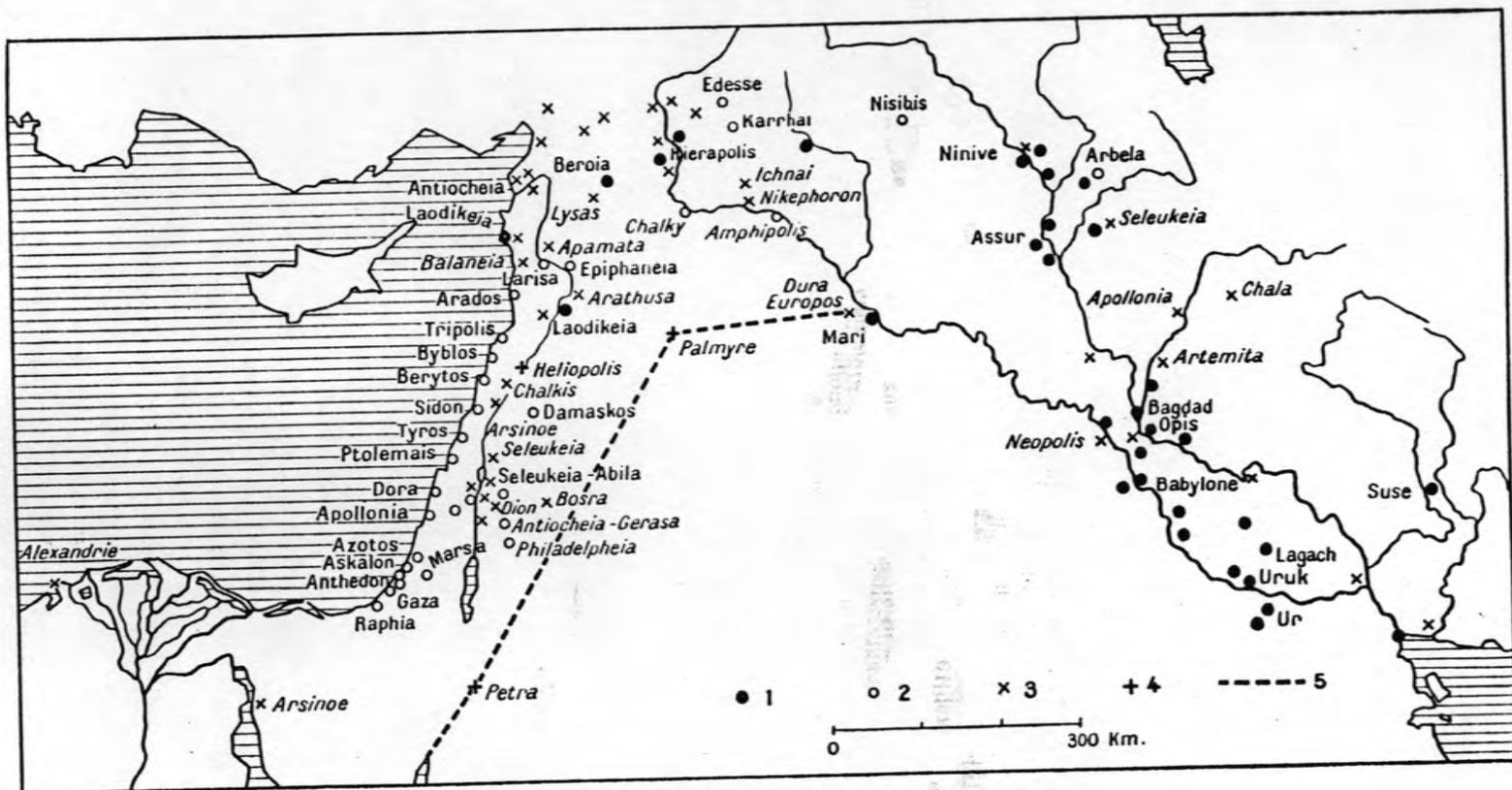


FIG. 59. — Les villes antiques du croissant fertile

1. Villes contemporaines des périodes babylonienne et assyrienne ou antérieures. — 2. Villes de la période hellénistique avec leurs noms
 3. Villes fondées pendant la période hellénistique. — 4. Villes de la période romaine. — 5. Limes

LE MOYEN-ORIENT ARABE

l'ancien Assour, aujourd'hui Samarra, ou Mossoul, tout près de l'ancienne Ninive, sur le Tigre ; comme Ramadi, Hit, Ana, Abou Kemal, Deir ez Zor, Rakka ou l'ancienne ville de Doura Europos sur l'Euphrate, au croisement des pistes vers Palmyre et Homs ou Damas, ou vers Alep. Des villes s'échelonnent et se succèdent encore le long du Piémont taurique sur la grande goutte d'Iran en Anatolie, le long du chemin de fer de Bagdad actuel ou en territoire turc, dans des cuvettes riches en eau, Hassatché, Kamechljé, Mardin, Ourfa (l'antique Édesse), Nisibin, Alep, les anciennes villes du Khabour et du Balikh.

Dans le Levant, deux lignes de villes sont plus remarquables encore. L'une jalonne la bordure du désert, au débouché des cols ou vallées qui ouvrent des passages faciles vers la mer : Soukhné et Palmyre qui fut peut-être l'exemple le plus typique d'une métropole caravanière, sur la route de Deir ez Zor à Damas, Alep (Beroia), Hama (Apamée), Homs (Émèse), Damas, Baalbekk (Héliopolis), centres du Hauran (Bosra, Jerach), Amman, Maan, l'ancienne Petra, le long de la route méridienne vers le lointain pays de Saba, le Yemen, et, plus tard, route du pèlerinage vers Médine et La Mekke. L'autre ligne est celle des ports méditerranéens du Levant, échelonnés aux débouchés des routes menant vers les ports du désert, le long de la route maritime des vents étésiens, à distance d'étape, sur les îlots et les presqu'îles qui accidentent, jusqu'au mont Carmel, la côte rocheuse de l'ancienne Phénicie : Alexandrette (Iskenderun) et Antioche, aujourd'hui villes turques, débouchés d'Alep par l'Afrine et le Bas-Oronte, Lattaquié, l'ancienne Laodicée, au Sud de l'ancienne Ougarit (Ras Shamra), Baniyas, actuel débouché du pétrole, Rouad et Tartous, Tripoli, débouché de Homs et du pétrole, les sites antiques de Byblos et Beryte, rajeuni en Beyrouth, au débouché de la route de Damas, Sidon, devenu Saïda, Tyr devenu Sour, Akka ou Acre, Haïfa protégé par le mont Carmel, au débouché du Hauran par la vallée d'Esdreton.

Au delà, sur la côte basse de la Palestine méridionale et du Neguev, les conditions naturelles sont bien moins favorables et la vie maritime fut moins prospère et durable. Mais les ports des bouches du Nil, Péluse, Canope, puis Alexandrie, ont aussi servi de débouché à la route maritime de la mer Rouge ou continentale de l'isthme de Suez. Le long des côtes d'Arabie, surtout en Arabie méridionale, ou, vers l'Ouest, les ports de la Marmarique, de la Cyrénaïque ou de la Tripolitaine n'étaient que des escales sur les routes maritimes, mais dont la richesse de l'arrière-pays pouvait également assurer la prospérité.

Les villes actuelles s'opposent toujours moins au désert auquel les lient les routes caravanières qu'aux campagnes cultivées. D'après J. Weulersse, les populations urbaines en Syrie seraient sans attaches paysannes et composées de communautés distinctes par leurs origines ethniques, leur religion, leur situation économique et sociale aussi, les quartiers qu'elles occupent ; mais elles seraient apparentées de ville à ville. A vrai dire, une structure communautaire n'est pas particulière aux villes et il n'y a souvent pas de différence profonde entre la composition et la structure sociale d'un gros bourg et celle d'une ville, avec cette nuance que la structure est plus complexe dans les villes. La plupart des minorités ethniques, linguistiques ou religieuses du Moyen-Orient arabe sont représentées à la campagne comme à la ville. Les coptes d'Égypte sont fellah ou commerçants, ou fonctionnaires. Les Syro-Libanais chrétiens sont citadins en Égypte, comme d'une façon générale en émigration, mais les Maronites sont aussi bien ruraux que citadins au Liban, tandis que les Chrétiens sont surtout citadins en Syrie et en Irak. Seuls, en somme, les Arméniens et les Juifs, avant le Sionisme, étaient essentiellement citadins, commerçants.

Si la ville s'oppose à la campagne, c'est surtout pour des raisons économiques. Elle est un marché. Mais si elle consomme une part des produits

LES PROBLÈMES HUMAINS

de la terre ou les redistribue et les exporte, elle ne fournit guère aux populations rurales dont le pouvoir d'achat est trop faible. Une économie d'échange entre campagne et ville est ainsi très réduite, parce que les bénéfices de la production agricole reviennent, d'une façon générale, non aux producteurs eux-mêmes mais aux citadins. Ceux-ci, en effet, n'ont guère investi leurs capitaux dans des entreprises industrielles, du moins jusqu'aux récents progrès de l'industrialisation. Ils préfèrent généralement accumuler de l'or ou bien ils achètent des immeubles, en ville ou à la campagne. En Syrie, en Jordanie et en Irak, et même au Liban, sauf dans la haute montagne, une bonne part des grosses propriétés est entre les mains de familles bourgeoises qui ont acheté des biens *mulk*, acquis l'usufruit de biens *miri*, valorisés en Irak par des aménagements hydrauliques, des parts dans les communautés agraires de structure *mouchaa*. Elles les mettent en gérance, les morcellent entre des métayers qui, on l'a vu, sont liés aux propriétaires citadins par un système complexe de dettes, de rapports commerciaux ou de clientèle. Assurées d'un bénéfice, pour variable qu'il soit selon les années, elles ne se soucient pas de la mise en valeur rationnelle des terres, à moins que, en Égypte depuis l'irrigation pérenne, et, depuis 1945 surtout en Syrie, elles ne multiplient les travaux d'irrigation et les achats de matériel, n'introduisent des cultures industrielles dans un but spéculatif. Aussi a-t-on pu dire que l'économie des villes est une économie parasitaire.

Le drainage des revenus de la campagne ne s'opère pas seulement par les propriétaires citadins. Comme capitales régionales au temps des Turcs, régionales ou d'États depuis, les villes sont le siège d'administrations, longtemps étrangères et dont, aujourd'hui, les agents sont recrutés dans la même bourgeoisie. Celle-ci fournit ainsi les cadres de l'État et aussi la plupart des membres des assemblées élues dans les pays qui ont adopté un régime parlementaire. Aux yeux des ruraux, cette administration apparaît surtout destinée à faire rentrer l'impôt, sans que les dépenses publiques soient orientées vers l'amélioration de la condition paysanne. C'était vrai surtout du temps des Turcs, mais souvent encore la campagne peut paraître nourrir la ville par l'impôt.

Enfin, sauf au Liban et dans une moindre mesure en Égypte, c'est à la ville qu'il est possible d'apprendre à lire et de s'instruire. Beaucoup de villages n'ont pas d'école publique, ni même, faute de mosquée, d'école coranique. La vie intellectuelle, sous toutes ses formes, le cinéma entre autres, l'instruction religieuse elle-même, restent réservées aux villes et permettent ainsi aux bourgeois de conserver leur situation privilégiée.

L'ancienneté des villes et leurs traditions commerciales, ainsi que les conditions économiques et sociales actuelles expliquent l'aspect des villes. Elles occupent souvent l'emplacement de villes antérieures, alexandrines ou romaines, sur plan géométrique. Mais les plans ont été transformés parce

LE MOYEN-ORIENT ARABE

que de nouvelles formes de vie économique (groupement des artisans en corporations par exemple) ou sociales, dues surtout à l'Islam, ont été adoptées ; au point que les vieux plans géométriques sont rarement reconnaissables, comme la voie droite à Damas (fig. 60). En outre, même avant le développement

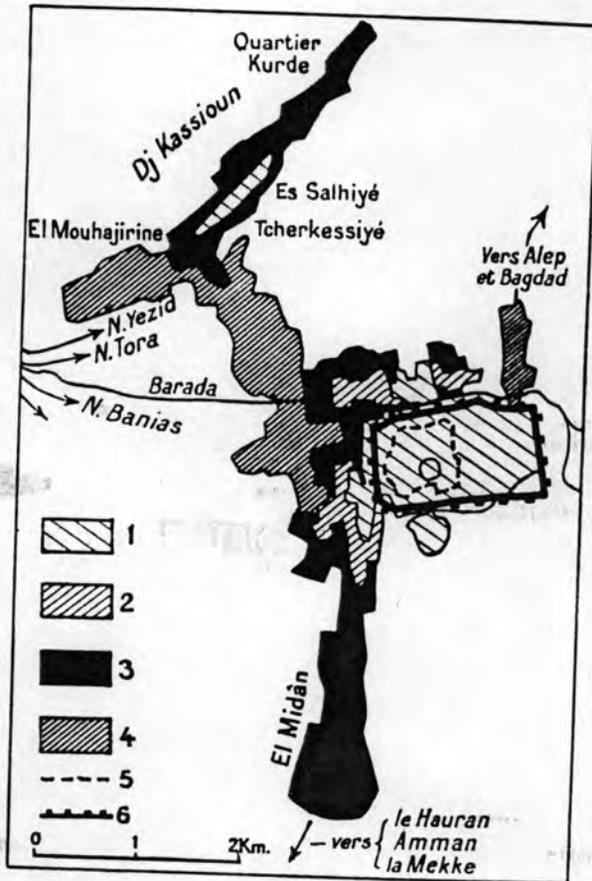


FIG. 60. — Le développement de Damas (d'après J. Sauvaget)

1. XIII^e siècle. — 2. XVI^e siècle. — 3. XIX^e siècle. — 4. XX^e siècle jusqu'à 1939. — 5. Limites de la ville araméenne. — 6. Enceinte romaine.

nale. Enfin, les conditions locales expliquent des différences dans les procédés de construction.

Toutefois, toutes les villes ont des aspects communs aux villes du monde musulman. Jadis closes par des remparts, environnées de sanctuaires ou du moins d'immenses cimetières, elles se composent de quartiers distincts par leurs fonctions et leur population. Toutes les villes importantes ont une citadelle qui se compose de forteresses, palais, bâtiments administratifs, mosquée. Elle est souvent juchée sur des buttes, collines résiduelles ou tell,

de quartiers ou de faubourgs modernes, administratifs, industriels ou de plaisance, les villes avaient subi des transformations variées, visibles dans le tracé des rues, surtout les plans des maisons ou les procédés de construction : l'influence des Turcs était plus ou moins sensible selon le rôle joué par les villes comme capitales régionales et selon l'importance du peuplement turc ; celle des minorités ethniques ou religieuses varie de même selon leur importance numérique, leur rôle économique et social ; les ports méditerranéens avaient conservé moins que les centres de l'intérieur l'aspect traditionnel des villes musulmanes, subi, comme échelles du Levant, davantage l'influence des étrangers, et fini par ressembler, partiellement du moins, aux autres ports méditerranéens, grâce, par exemple, aux toits de tuile rouge de leurs maisons. D'autres influences sont venues de Perse en Irak, d'Inde dans l'Arabie méridio-

LES PROBLÈMES HUMAINS

comme à Alep, Hama, Homs, Le Caire. Mais les vieilles citadelles sont désormais abandonnées et des quartiers neufs administratifs ont été construits en bas (Damas, Le Caire). Au centre de la ville ancienne se pressent les monuments religieux les plus vénérables, au voisinage des souks, du moins des souks les plus anciens et où se fabriquent et se vendent les objets les plus précieux. Tels

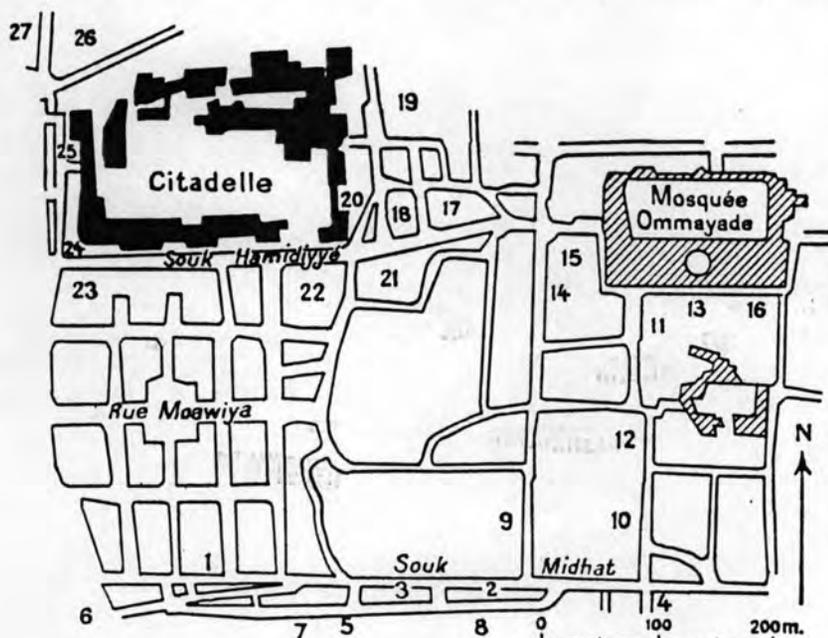


FIG. 61. — Les souks de Damas (d'après Izzat Nouss)

1. Commerce de manufacture. — 2. Marchands de fil. — 3. Souk Al Oubiyye (marché de manteaux paysans et bédouins). — 4. Denrées coloniales. — 5. Marché des cordes. — 6. Souk At-Attarine = parfumeurs. — 7. Souk Al-Cotn = marché du coton. — 8. Souk Al-Souf = marché de la laine. — 9. Souk Al-Khayyatine = drapiers, tailleurs. — 10. Bzourieh = herboristes. — 11. As-Sagha = bijouterie-orfèvrerie. — 12. Confiserie. — 13. Souk Kabakbiyé = sabots de bois. — 14. Souk Al-Harir = marché de la soie. — 15. Souk Al-Miskiyé (papeterie). — 16. Menuiserie. — 17. Souk de la bourse. — 18. Souk Assrouniyé = quincaillerie. — 19. Souk Al-Haddadine = forgerons. — 20. Tailleurs pour citadins. — 21-22. Articles de luxe, cordonnerie. — 23. Marchands de tapis. — 24. Souk Al-Khoudja (marchands de vieux vêtements). — 25. Maroquinerie. — 26. Souk As-Sroujtyyé = sellerie. — 27. Zarablieh = savetiers.

sont les souks aux soieries qui ont fait la fortune d'Alep, les souks aux étoffes, souvent couverts (kayçariya), les souks des changeurs, des orfèvres, etc., correspondant aux vieilles corporations (fig. 61). Ils ont l'aspect souvent décrit : boutiques minuscules ouvrant sur la rue, *khân* ou caravansérails qui sont des galeries-entrepôts autour de larges cours. Partout pénombre, fourmillement humain, bruit, odeurs, poussière. Mais ils ont rarement conservé le pittoresque des temps anciens, sauf à Alep. Ils ont été brûlés à Damas, des rues accessibles aux automobiles les ont défigurés au Caire, à Bagdad, sur la côte levantine. D'autres marchés ont été établis hors du centre, marchés nouveaux créés au cours du développement de la ville ; marchés qui se sont

LE MOYEN-ORIENT ARABE

rapprochés soit de l'eau, nécessaire à certains travaux industriels, soit des portes où sont situés souvent des marchés de gros ; marchés locaux enfin, destinés à assurer le ravitaillement des quartiers. Les quartiers de résidence font avec les souks un contraste brutal. Ils sont généralement aussi paisibles et silencieux que les souks sont agités et bruyants. Rues tortueuses et sombres, finissant souvent en impasses, façades aveugles dont les étages souvent surplombants couvrent partiellement les ruelles, entrées coudées conduisant à une cour.

Dans chaque quartier résidentiel, d'autant plus isolé du voisin que la ville est plus éloignée de la côte et n'a pas élevé son rang au delà de celui d'une métropole régionale, habite une population distincte par son origine, géographique ou ethnique, sa religion, du moins ses habitudes. Souvent brutalement distincts sont les quartiers juifs, bien que la plupart des Israélites soient désormais partis en Israël, les quartiers chrétiens, arméniens, coptes en Égypte, ou autres, musulmans, kurdes, turcs, chiïtes, etc., selon les villes. A la communauté religieuse correspond souvent, en outre, une situation économique et sociale déterminée. Dans les quartiers musulmans eux-mêmes s'opposent les quartiers de la vieille bourgeoisie qui émigre, il est vrai, de plus en plus vers des quartiers neufs, hors de la vieille ville, de type européen, et des quartiers, parfois faubourgs hors les murs de la vieille ville, qu'occupent des immigrés plus récents, souvent des ruraux spécialisés par métier, des caravaniers par exemple au départ des routes qui divergent de la ville. Ces origines variées, cette hiérarchie se retrouvent dans les corporations, là où elles sont encore vivantes, par exemple à Damas où, en 1928, L. Massignon avait compté 35 corporations organisées et reconnues, mais 411 métiers différents. Il est vrai que ces corporations sont décadentes, là même où elles n'ont pas disparu comme en Égypte, en Israël ou au Liban. Elles disparaissent par suite de la concurrence des produits industriels importés ou de fabrication locale, ou bien elles se transforment en syndicats.

Selon la composition de sa population et sa structure sociale, chaque ville présente ainsi des aspects, des caractères qui lui sont propres. Mais toutes les grandes villes dont le commerce est resté actif et où se sont établies des industries modernes, se sont agrandies, transformées, et la plupart des vieilles cités ont été plus ou moins défigurées.

III. — LES CONSÉQUENCES DE LA DOMINATION TURQUE ET DES IMPÉRIALISMES

1° Le régime turc.

Si les villes se transforment souvent très vite, les techniques et la vie des bédouins, comme celles des paysans, paraissent au contraire immuables et les villes elles-mêmes ne se transforment que depuis peu. Alors que, malgré

LES PROBLÈMES HUMAINS

les crises, pendant les périodes alexandrine, romaine, et plus encore sous Byzance et après la conquête musulmane, le Moyen-Orient joua son rôle d'intermédiaire entre l'Orient et l'Occident, de rassembleur et distributeur des marchandises et d'or, il semble s'être assoupi progressivement et comme immobilisé au moment où, en Europe occidentale, de nouvelles formes de production et de structures sociales se développaient. On en a rendu au moins partiellement responsable le régime turc. A vrai dire, la conquête turque a comme fixé une évolution économique et sociale qui s'est manifestée à partir du IX^e siècle et dont on peut schématiser les conséquences de la façon suivante :

Les gouvernements de l'empire turc, empire issu de conquêtes et militaire, au lieu de développer l'économie agricole ou d'échange, ont cherché plutôt à maintenir les formes de production traditionnelles afin d'en tirer les ressources nécessaires au recrutement et au fonctionnement de l'armée et de l'appareil d'État. Les troupes « féodales », recrutées surtout parmi les nomades, ont, en effet, eu beaucoup moins d'importance que l'armée de métier des Janissaires. Armée coûteuse mais que les conquêtes ont permis d'entretenir jusqu'à ce que les conquêtes cessent. Cet arrêt a provoqué une crise dans l'administration et dans l'armée, surtout à partir des XVII^e et XVIII^e siècles. Des fiefs concédés auparavant contre des obligations militaires le furent de plus en plus souvent à des officiers ou des fonctionnaires, sous forme de bénéfices en paiement de services, d'usufruit de terres miri ou de propriétés privées. Le Gouvernement accorda également des fermes d'impôt ou l'usufruit de commerces ou d'industries. Il laissa de même se constituer de grands domaines au bénéfice d'institutions religieuses ou de ceux qui en vivaient, les *waqf*. Par ces moyens divers, l'administration centrale, à l'inverse de ce qui s'est passé en Occident, favorisa le développement d'une « féodalité » locale que ne liait au souverain aucune allégeance ou hommage, mais qui s'est souciée d'exploiter ces bénéfices au détriment tant des finances de l'État que des populations, les paysans surtout, souvent réduits à l'état de serfs liés à la terre, notamment en Égypte. Ainsi s'est constituée une classe de notables parasites, gros propriétaires ou bourgeois qui faisaient écran entre le pouvoir central, lointain, ignoré, et le peuple producteur qui prit l'habitude de ne voir dans l'appareil bureaucratique d'État qu'un moyen d'exploitation et d'oppression.

Par suite du déclin du pouvoir central, l'Empire s'est morcelé. Au moment où les progrès du capitalisme en Europe occidentale, les découvertes de terres, de routes commerciales et de techniques nouvelles faisaient perdre, au moins partiellement, au Moyen-Orient son rôle d'intermédiaire et de redistributeur de marchandises, les provinces les plus lointaines, celles du Maghreb, par exemple, se sont isolées et les provinces arabes se sont repliées sur elles-mêmes économiquement et administrativement. Des dynasties de pachas

LE MOYEN-ORIENT ARABE

se sont maintenues en Irak et en Syrie, souvent en opposition avec les féodaux. Avec leurs propres troupes, en Égypte celles des mameluks et des mercenaires, elles ont pu faire peser plus lourdement sur le peuple l'exploitation financière, organisée avec une précision particulière en Égypte, et s'opposer même à la Porte à la fin du XVIII^e siècle. La situation du paysan était d'autant plus dure que, en Égypte et surtout en Irak, les travaux d'irrigation et de drainage n'étaient pas entretenus. Ce morcellement et ce désordre ont favorisé enfin l'expansion des bédouins ; ils n'étaient pas chassés par la sécheresse mais ils étaient privés des ressources d'un commerce décadent, à l'exception du commerce local. Du XVI^e au XVIII^e siècle, leurs tribus rivales se sont poussées les unes les autres vers le désert de Syrie et le croissant fertile. Certaines se sont sédentarisées, notamment en Égypte et dans le Bas-Irak.

Si, malgré certaines améliorations locales, comme l'introduction ou le développement de cultures (tabac, sucre, indigo, riz), les progrès de la « féodalité » et le morcellement de l'Empire se sont faits aux dépens des paysans, l'économie citadine s'est également sclérosée. Les corporations d'artisans et de commerçants sont des institutions anciennes, religieuses à l'origine. Mais elles se sont développées aux XVII^e et XVIII^e siècles, partiellement sécularisées, ont été reconnues, organisées par le Gouvernement qui leur a accordé des privilèges et les a placées sous le contrôle des *cadi* et des *muhtasib*. Sous la direction de leurs *cheikh* élus et confirmés par les autorités, elles avaient, comme jadis en Europe, pour but de régler le recrutement, les conflits, de maintenir les procédés de production, d'équilibrer le marché. Mais l'appauvrissement des paysans et même du peuple des villes, l'insécurité, l'absence de routes, l'abandon des voies d'eau qui n'étaient plus entretenues, la diminution du commerce de transit par ailleurs laissé aux mains de minorités religieuses ou d'étrangers, ont entraîné ou accompagné une diminution des échanges, et, par suite, de la production artisanale. La concurrence des produits industriels importés s'est manifestée dès la fin du XVIII^e siècle. Les artisans et petits commerçants, privés de capital, dominés souvent par les propriétaires des souks, bourgeois ou institutions religieuses, n'avaient aucun moyen d'adopter les techniques industrielles, commerciales ou bancaires qui progressaient en Occident. Ni les bourgeois, ni les institutions religieuses, ni l'État ne se souciaient de les aider. Bien qu'ils aient souvent tourné l'interdiction musulmane du prêt à intérêt, les riches citadins ont préféré les investissements immobiliers aux investissements mobiliers et conservé la pratique d'accumuler de l'or. Ils n'en ont pas moins partagé avec le nomade le mépris du paysan taillable à merci, et, en conséquence, celui de la terre, légitimé par le Coran. Ainsi, dans les villes comme dans les campagnes, l'évolution fut inverse de celle de l'Europe occidentale.

Le morcellement de l'Empire par le développement d'une « féodalité » rurale, le déclin de l'activité citadine furent favorisés et comme complétés par

la conservation, la reconnaissance et l'utilisation officielle de minorités multiples. L'Islam conquérant et plus encore les Turcs furent souvent d'autant plus libéraux vis-à-vis des minorités qu'elles leur étaient plus utiles. Dans le Moyen-Orient arabe, les Turcs n'ont pas cherché à turquiser les diverses populations, et, de même qu'ils ont abandonné l'administration locale à des pachas, ils ont toléré le maintien des coutumes des populations dont l'administration posait des problèmes trop difficiles à résoudre. Tel fut le cas des nomades, kurdes et surtout bédouins : les Turcs ne touchèrent pas à leur organisation tribale, non plus, par exemple, qu'aux droits des cherif de La Mekke sur l'administration des Lieux saints. Mais ils reconnurent de même, au moins en fait, l'autonomie des minorités religieuses musulmanes, comme celles des Alaouites ou des Druzes. Quant aux Chrétiens et aux Juifs, qui ne font pas partie de la communauté musulmane et par suite n'en partagent pas les obligations mais qui sont « peuples du Livre », la reconnaissance de leur autonomie fut légalisée, dès la prise de Constantinople, en ce qui concerne les Grecs orthodoxes. Toutes les minorités chrétiennes furent successivement organisées en « nations » ou *millet* : on en comptait 14, auxquelles il faut ajouter les Juifs. Chaque millet avait son chef reconnu par l'administration comme un fonctionnaire ayant sa place dans la hiérarchie officielle, droit de siéger dans les conseils, de représenter ses coreligionnaires devant les autorités. Le millet était une communauté autonome aux points de vue religieux, administratif, judiciaire. Les Juifs et les Chrétiens ont pu jouer un rôle important dans la vie économique et financière, en Égypte notamment. Des groupes de paysans chrétiens ont pu se maintenir en Égypte et dans le croissant fertile. Toutefois, malgré les garanties offertes par le système du millet, les communautés minoritaires n'en étaient pas moins à la merci d'une administration aussi incontrôlée qu'instable.

Ainsi le régime turc a au moins contribué à cloisonner les groupements humains dans le Proche-Orient arabe. Féodalisme isolant les paysans exploités et qui conservaient non seulement d'immuables techniques mais aussi, souvent, malgré la loi, de vieilles coutumes communautaires, villes dont la bourgeoisie vivait en parasite de rentes immobilières et dont les artisans, sous le régime des corporations, ne pouvaient eux non plus rajeunir leurs techniques ou concurrencer les produits importés, système tribal conservé chez les nomades et demi-nomades que n'enrichissait plus le commerce de transit, autonomie des minorités religieuses qui rendait le cloisonnement plus hermétique à la campagne, et surtout entre les quartiers des villes, toutes ces institutions ou pratiques ont été une solution commode au problème de l'administration provinciale et locale dans la mesure où s'affaiblissait le pouvoir central. Elles ont même été utilisées par un régime incapable, malgré des tentatives de centralisation, d'assurer l'administration d'un Empire trop étendu, comme un procédé de Gouvernement : il était aisé

LE MOYEN-ORIENT ARABE

d'opposer groupes et minorités. Ce cloisonnement contribue à expliquer que n'ait pu se constituer une classe comparable à la bourgeoisie capitaliste de l'Europe occidentale et que la vie économique et sociale se soit, en apparence, comme immobilisée dans un repli sur soi. Mais il a également permis la pénétration d'intérêts étrangers, conséquence et même cause de ce « sous-développement » dont ils ont profité de diverses façons.

2^o Les formes d'intervention économique des puissances impérialistes.

Ce sont les puissances d'Europe méditerranéenne puis occidentale qui ont progressivement supplanté les Musulmans dans le commerce d'échange entre l'Orient et l'Europe, d'abord dans le bassin méditerranéen, puis, à partir du xvi^e siècle, dans l'océan Indien.

Dans les ports du Levant, les *échelles*, se sont établis des commerçants étrangers, génois ou vénitiens, puis d'autres pays, catalans, français, anglais, hollandais, etc., qui ont obtenu des privilèges commerciaux et juridiques : exemption de taxes et droits de douane, tribunaux spéciaux. Ces privilèges, les *capitulations*, accordés depuis le xiv^e siècle, ont été étendus dans les traités conclus aux xvi^e et xvii^e siècles entre la Porte et la France. La Porte a reconnu à celle-ci un droit de protection sur tous les catholiques non turcs (1). Ainsi, non seulement de nouvelles « nations » étaient reconnues à l'intérieur de l'Empire turc, le rôle lucratif d'intermédiaire était officiellement concédé à des étrangers, la limitation de la souveraineté de l'État turc en matière de douane était admise, mais encore les « nations », les minorités religieuses de l'Empire, étaient encouragées à s'adresser à l'étranger, les protecteurs à intervenir dans la politique intérieure de La Porte. Au xix^e siècle, les gouvernements français et russe intervinrent, en effet, tour à tour pour le soutien des minorités catholiques et orthodoxes. Ainsi s'explique l'expédition française en faveur des Maronites du Liban contre les Druzes soutenus par la Grande-Bretagne (1860). L'intervention des puissances européennes contraignit le Sultan à accepter la création d'un État autonome du mont Liban dont le gouverneur, chrétien, était nommé par les puissances. En outre, grâce à cet appui, les minorités chrétiennes des villes s'occidentalisèrent plus vite que les Musulmans, surtout en Égypte et au Liban.

Les pénétrations économique et culturelle, poursuivies simultanément, ont eu pour résultat à la fois le contrôle financier du Gouvernement central et son affaiblissement dans les provinces arabes. Mais, par suite des progrès du capitalisme industriel et financier dans les pays d'Europe occidentale, la pénétration économique fut de plus en plus active à partir de la deuxième

(1) On fait souvent référence au traité de 1535. G. Zeller a montré que l'acte de 1569 réserve pour la première fois à la France le droit exclusif de représenter les étrangers se livrant au commerce dans les Echelles. Les capitulations de 1604 et 1621 lui ont reconnu le droit de protection sur les catholiques.

LES PROBLÈMES HUMAINS

moitié du XIX^e siècle et opposa entre elles les puissances impérialistes. Les modalités en sont bien connues.

Les puissances occidentales ne se sont intéressées à la *production de matières premières* que dans des cas précis et limités, quand leur intervention massive était nécessaire, pour la production du coton en Égypte, et du pétrole. Pour se libérer du marché américain, les Anglais, en Égypte, ont, en effet, repris et développé les travaux antérieurs destinés à transformer l'irrigation saisonnière en irrigation pérenne. Le barrage de retenue d'Assouan et les divers barrages de dérivation, les travaux de canalisation pour l'irrigation et le drainage, l'extension de la culture du coton ont transformé l'aspect, la vie économique et sociale de l'Égypte. Les investissements pour la recherche, l'exploitation et le transport du pétrole, de plus en plus considérables, ont eu des résultats différents mais comparables en Irak, Koweït, Arabie séoudite, Bahrein, Katar. Mais les investissements productifs dans les autres secteurs industriels ont été, en comparaison, très faibles et destinés à la satisfaction d'un marché bien délimité et sans surprises. Ils ont été orientés vers la création d'usines textiles, en Égypte d'abord, d'usines productrices de gaz et d'électricité dans les grandes villes, l'équipement des villes en distribution d'eau, en tramways, etc.

En dehors de ces cas précis, les puissances occidentales ont porté plus d'attention au commerce, aux travaux d'équipement et à la création de banques (1) qui en sont les conditions nécessaires. Le commerce traditionnel, de type colonial, s'est maintenu et développé : achat de matières premières et vente d'objets fabriqués ont accéléré la ruine de l'artisanat traditionnel. Mais les investissements de capitaux ont été considérables dans l'aménagement et le contrôle des moyens de transport, aménagement des ports, des voies d'eau (navigation sur le Nil, le Tigre et l'Euphrate), construction et exploitation des chemins de fer et d'un réseau routier, aménagement de bases et exploitation de lignes aériennes, creusement et exploitation du canal de Suez.

Le *creusement du canal*, la construction des chemins de fer et des ports provoquèrent les plus vives rivalités entre les puissances. Le percement du canal de Suez, sur l'initiative de de Lesseps, fort mal aidé, il est vrai, par la banque française, fut réalisé entre 1859 et 1869. Il opposa la France et la Grande-Bretagne qui réussit à prendre une place importante dans le Conseil d'administration de la Compagnie par l'achat, en 1875, des actions du khedive Ismaël. Mais le statut du canal, réglé par la Convention internationale de Constantinople en 1888, est conforme aux principes de la liberté des échanges et de l'égalité des puissances. Le canal orienta de nouveau, progressivement,

(1) Exemple de banques françaises : Banque ottomane et sa filiale, la Banque de Syrie et du Liban, l'une et l'autre contrôlées par la Banque de Paris et des Pays-Bas.

LE MOYEN-ORIENT ARABE

le trafic de l'Orient vers la Méditerranée, mais il ne rendit pas pour autant aux pays du Moyen-Orient arabe leur rôle de transitaires entre le monde méditerranéen ou l'Europe et l'Orient. Car, de même que la concession du canal et des terres riveraines est une enclave en pays d'Égypte, de même les navires franchissent le canal dans chaque sens sans que les pays voisins participent au trafic.

La *construction de ports* était nécessaire pour assurer la pénétration dans l'intérieur des pays. Pourtant, seuls les ports d'Alexandrie et de Port-Saïd furent très bien équipés. Les Anglais et les Français, à l'époque des mandats, tentèrent de faire des deux ports rivaux de Haïfa et Beyrouth les débouchés du Moyen-Orient, sans qu'ils fussent aussi bien équipés. La Syrie doit s'efforcer maintenant de développer les installations de Lattaquié et de relier ce port par chemin de fer au réseau syrien.

Les *chemins de fer* permirent, de même, plutôt la pénétration des influences étrangères qu'une exploitation rationnelle des pays ou le rétablissement du commerce de transit. Construits par tronçons, sans plan d'ensemble, avec des écartements différents, suivant un tracé très favorable aux intérêts des compagnies dont les redevances étaient calculées au kilomètre, ils n'ont été raccordés qu'entre les deux guerres ou pendant la dernière, pour des raisons stratégiques. Ils se sont longtemps limités à l'Égypte et aux pays du croissant fertile. Le seul chemin de fer de pénétration en Arabie, le chemin de fer de Médine, a été abandonné, et c'est seulement en 1949 qu'a commencé en Arabie la construction d'une ligne nouvelle, celle de Damman à Riyad.

Le conflit entre les intérêts de la Grande-Bretagne et ceux de l'Allemagne, nouvelle venue parmi les puissances rivales dans le Moyen-Orient depuis la fin du xix^e siècle, explique notamment l'histoire du chemin de fer de Bagdad : il se termine à Basra, projet anglais, et non à Koweït, ancien projet allemand. Le premier tronçon, à voie normale, fut construit par une compagnie allemande, entre Bagdad et Samarra. Pendant la guerre de 1914, les Anglais construisirent diverses lignes d'intérêt stratégique, à écartement de 1 m. ou de 2 pieds 6 inches, avec un matériel venu des Indes. Elles furent reconstruites à écartement de 1 m., mais deux écartements subsistèrent et nécessitent un transbordement à Bagdad : la voie de 1 m. mène de Bagdad à Basra par la vallée de l'Euphrate, et de Bagdad à Khanakin. La voie normale réunit Bagdad à Mossoul et Tel Kotchek, à la frontière syrienne. Mais la jonction avec la ligne venue d'Anatolie et d'Alep, et qui marque la frontière entre la Turquie et la Syrie, ne fut établie qu'entre 1934 et 1940, et la jonction avec le Transiranien également pendant la dernière guerre mondiale.

Au Levant, des sociétés, françaises surtout, construisirent un réseau dont le tracé, la progression, l'écartement furent également déterminés par des questions d'intérêt commercial ou stratégique. Les premières lignes réunirent Jérusalem à Jaffa, en 1890, à voie normale, Beyrouth à Damas (1895), à voie de 1,05 m. Le chemin de fer du pèlerinage, à voie étroite, fut poussé par l'État turc de Damas à Maan (1904-6), puis à Médine, mais détruit au delà de Maan pendant la guerre et jamais rétabli depuis. Sur cette voie ont été branchées des lignes sur Haïfa, Soueïda et Bosra. Une voie normale a réuni, avant la guerre de 1914, Rayak, sur la ligne Beyrouth-Damas à Alep et à la Bagdad-Bahn. Mais il a fallu la guerre de 1914-18 pour que les Anglais réunissent l'Égypte à Haïfa en Palestine ainsi qu'à Tel Aviv et Jérusalem, puis celle de 1939-45 pour qu'ils construisent un pont sur le canal de Suez et prolongent la voie normale de la côte vers Beyrouth et Tripoli, déjà relié à Homs sur le chemin de fer d'Alep. Mais l'isolement politique et économique d'Israël a provoqué une interruption du trafic.

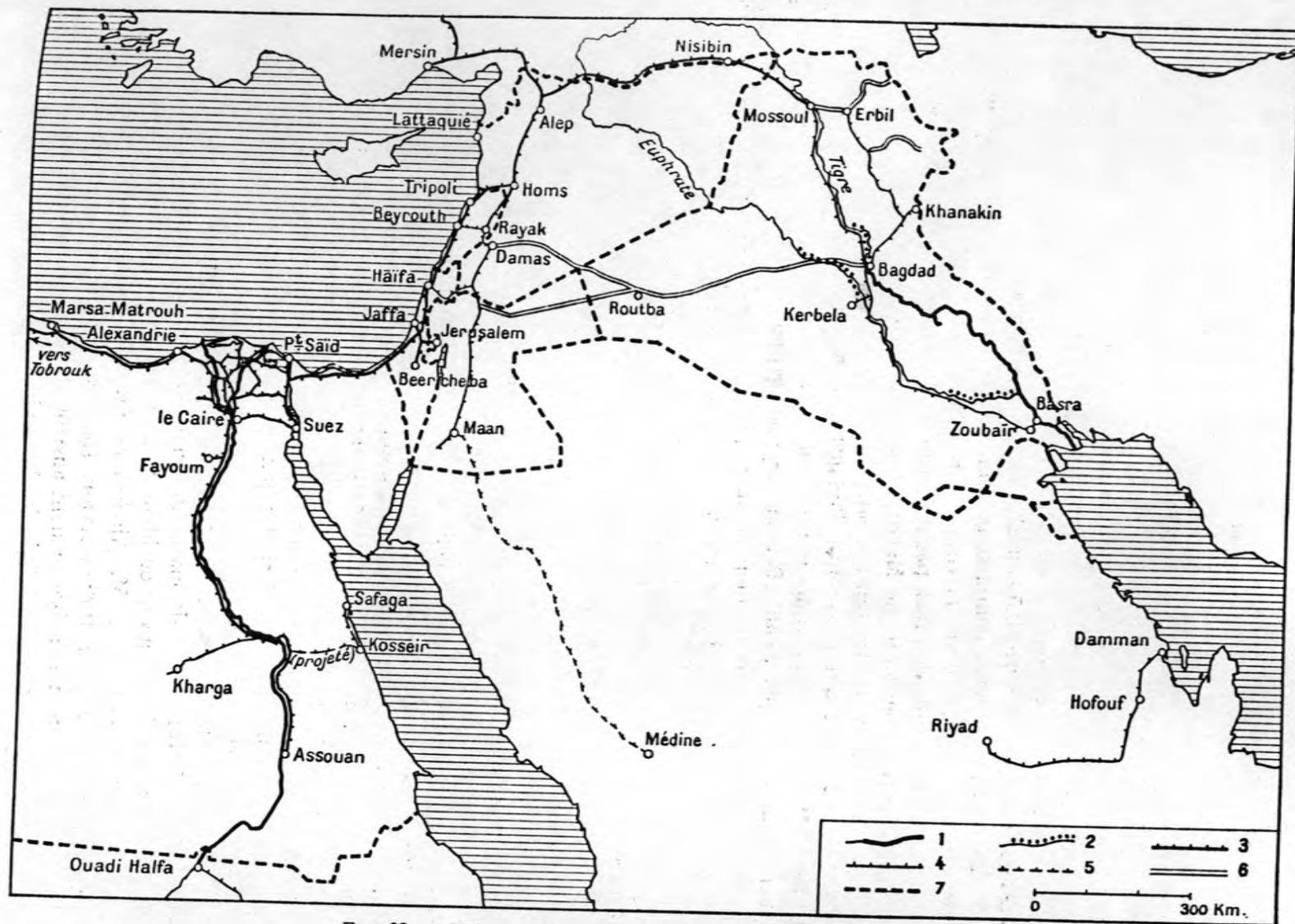


FIG. 62. — Voies de communication dans le Moyen-Orient arabe

1. Fleuves navigables en tout temps. — 2. Fleuves navigables en hautes eaux. — 3. Chemin de fer à voie normale
 4. Chemin de fer à voie étroite. — 5. Chemin de fer du Hedjaz (détruit). — 6. Route macadamisée du désert de Syrie. — 7. Frontière

LE MOYEN-ORIENT ARABE

En Égypte, enfin, le réseau est plus homogène, à voie normale sur la plus grande partie du parcours, complété par des voies secondaires dans le delta, et vers Suez, Marsa Matrouh, puis Tobrouk en Cyrénaïque, le Fayoum, Kharga dans le désert libyque. Mais il s'arrête à Chellal peu en amont d'Assouan, et par suite, ne relie pas l'Égypte au Soudan dont le chemin de fer s'arrête à la frontière, à Ouadi Halfa : il ne fallait pas orienter vers l'Égypte les productions du Soudan (fig. 62).

Le réseau ferré est en définitive encore peu développé. La densité par 100 km² est de 0,34 km. en Irak, 0,61 en Égypte, 0,67 en Syrie, 4,50 au Liban, 4,71 en Palestine. La densité pour 10.000 habitants est de 3,21 en Égypte, 3,24 en Irak, 2,54 en Syrie, 3,53 au Liban, 6,45 en Palestine.

La route, il est vrai, complète ou concurrence le réseau ferré. Entre les deux guerres, la France et la Grande-Bretagne ont tenté d'attirer vers la Méditerranée le trafic de l'Irak par des pistes traversant le désert. La France tentait de drainer le trafic de Mossoul, par Deir ez-Zor et Palmyre, ou de Bagdad vers Damas et Beyrouth, la Grande-Bretagne de Bagdad par Routba, Amman et Haïfa. Toutefois, en Irak comme en Arabie, le réseau ne se compose guère que de pistes, et de vraies routes n'ont été aménagées qu'entre les deux guerres, et surtout peu avant 1939, en Égypte, Palestine, Liban, et dans une partie de la Syrie. Dans ces deux derniers pays, toutefois, l'amélioration du réseau date surtout de l'après-guerre. En Arabie séoudite, il ne fait que commencer. La longueur par 100 km² n'était après la guerre que de 1,2 en Égypte, 1,4 en Irak, 6,1 en Syrie. Elle ne s'élevait qu'en Israël (9,5) et au Liban (43).

Ainsi les voies de communication modernes n'ont encore remplacé ni les pistes traditionnelles, ni les voies fluviales du Nil, du Tigre, et de l'Euphrate. Le réseau ferré, aux écartements multiples, le plus souvent à voie unique et impropre à un trafic lourd et rapide, reflète toujours les conditions dans lesquelles il a été établi, et le réseau routier n'est pas moins imparfait. La densité est à peine supérieure à celle de l'Amérique latine, inférieure même si elle est calculée par rapport non à la superficie mais à la population. Il en est de même pour la densité routière. En outre, les tarifs sont aussi multiples que les transbordements nécessaires : les transports sont chers. Enfin la seule matière première lourde exportée en grande quantité, le pétrole, l'est ou bien par mer et le détour de Suez, ou bien par pipe-line vers des ports spéciaux du Levant : le transit rapporte fort peu dans le premier cas, guère plus dans le second, aux pays traversés.

Les pays du Moyen-Orient arabe ont été enfin équipés en *terrains d'aviation*. Certains sont de classe internationale et sont desservis par les grandes compagnies d'Europe occidentale et des États-Unis (British Overseas Airways Corporation, K. L. M., Air France, Swissair, Transworld Air Lines) et même de l'Inde (Air India). Avant 1939, des compagnies allemandes, italiennes et même polonaises avaient aussi établi des lignes régulières. Les principaux aérodromes sont Tripoli, Le Caire, Tel Aviv-Yafs, Beyrouth,

Damas, Bagdad, Basra, Bahrein, Dahrân. Le Moyen-Orient redevient ainsi un relais entre l'Ouest et l'Orient, mais guère à son profit, car il ne participe pas plus au transit par air que par le canal de Suez. En outre, les bases aériennes de Tripoli (Castel Benito et Wheelus Field), Benghazi, Tobrouk-el Adem, de l'Irak (Habbaniya) et de Dahrân ont surtout un intérêt stratégique. Quant aux nombreuses sociétés d'État ou privées qui, dans chaque pays, desservent les lignes locales, seules les Misr Air, lignes égyptiennes, et Avia el Al d'Israël ont un kilométrage hebdomadaire de services réguliers qui dépasse 45.000 km.

Par ces divers moyens, les puissances impérialistes avaient réussi, dès avant la guerre de 1914, à contrôler une bonne part de l'économie marchande des pays du Moyen-Orient arabe et y avaient investi d'importants capitaux. En Égypte, par exemple, le capital investi par des étrangers s'élevait en 1914 à 92.039.000 L. E. soit 91 % du capital sociétaire investi. Encore ce chiffre ne comprenait-il pas le capital investi dans la Compagnie du canal de Suez (16.218.000 L. E.), ni celui des nombreuses maisons de commerce, ni les prêts des banques étrangères. La France précédait la Grande-Bretagne et la Belgique.

3° Le partage politique.

Ces intérêts et investissements avaient une répartition géographique correspondant à de vieilles traditions économiques, culturelles, politiques. Ils déterminaient des zones d'influence qui préparaient un partage de l'Empire turc.

La Grande-Bretagne s'est fortement établie en Arabie méridionale, hors des limites de l'Empire turc, afin de contrôler la navigation de l'océan Indien et du golfe Persique sur la route des Indes. Elle a occupé Aden dès 1839, l'a transformé en colonie en 1937 et s'est assuré une position dominante au débouché de la mer Rouge, lors de l'ouverture de l'isthme de Suez, en annexant les îlots de Perim en 1858, puis de Socotra en 1876. D'Aden elle étendit son influence sur les sultanats du Hadramaut qui acceptèrent son protectorat en 1903. Ses intérêts sont dominants en Oman et elle a pris la succession de la Compagnie des Indes orientales le long de la côte des pirates, dont les 6 « Trucial cheikh » avaient conclu un traité avec la compagnie dès 1830, après une expédition destinée à supprimer la piraterie et le commerce des esclaves. Ce traité fut transformé en un traité de paix perpétuelle. Les Cheikh s'engageaient, en outre, à ne pas entrer en rapport avec d'autres puissances et à n'aliéner des terres à nul autre qu'à des Anglais. Un traité analogue fut conclu avec le Cheikh de Katar (1916-1934). L'influence anglaise est enfin prédominante dans l'île de Bahrein où la plus grosse part du personnel de la compagnie de pétrole est anglaise et dont l'aérodrome est une base importante des Imperial Airways.

Pour garder la route du canal de Suez, la Grande-Bretagne s'est de même

LE MOYEN-ORIENT ARABE

installée dans l'île de Chypre, cédée à bail par la Turquie en 1875, et transformée en colonie de la couronne en 1914. Mais elle a également profité des troubles de 1881 en Égypte et de l'abstention du Gouvernement français pour occuper militairement le pays en 1882. Elle pouvait ainsi contrôler le canal de Suez et développer la culture du coton. En 1914, elle légalisa cette occupation en établissant son protectorat. Elle proclama en 1922 l'indépendance du royaume sur lequel la Turquie renonça à sa souveraineté aux traités de Sèvres et de Lausanne ; mais elle continua de l'occuper militairement ainsi que la zone du canal. Elle renonça en principe à l'occupation de l'Égypte en 1936 ainsi qu'aux capitulations (1937), mais le nouveau traité prévoyait néanmoins une alliance perpétuelle. L'occupation militaire ne cessa en fait qu'en 1947, celle de la zone du canal qu'à partir de 1955. Si l'influence économique et culturelle française resta longtemps prépondérante, du moins celle de la Grande-Bretagne fut dominante dans l'administration et l'économie du pays jusqu'à sa libération progressive.

Le traité de 1936 fut provoqué par la menace de l'Italie qui s'était établie en Tripolitaine et en Cyrénaïque en 1910-12 et surtout après 1921, et tentait de se constituer un Empire en Afrique orientale, à partir de l'Érythrée et de la Somalie, par la conquête de l'Éthiopie, commencée en 1935. Elle s'efforçait en même temps d'étendre son influence dans l'Arabie méridionale, au Yemen. L'Italie, après la complète soumission de la Libye, obtenue seulement en 1932, en fit à grands frais une colonie de peuplement. Mais la guerre de 1939-45 eut pour résultat la ruine de cet Empire africain. La Grande-Bretagne obtint l'administration provisoire de la Cyrénaïque et de la Tripolitaine puis fit, en 1951, proclamer l'indépendance de la Libye, composée des trois provinces de la Cyrénaïque, de la Tripolitaine et du Fezzan. Cet État arabe est un royaume dont le souverain est Idriss El Mahdi El Sanoussi. Constitué sous l'égide de la Grande-Bretagne, assuré de son aide technique, il témoigne des efforts de ce pays pour maintenir son influence en Méditerranée orientale.

L'Égypte occupée par les Anglais, l'Algérie et la Tunisie intégrées dans l'Empire colonial français, la Libye dans l'Empire italien, la Turquie avait été ainsi chassée d'Afrique dès avant la guerre de 1914. Ce sont de même les intérêts de la Grande-Bretagne et de la France qui ont déterminé les conditions du partage politique des pays du Levant et de la Mésopotamie, au Nord du Hedjaz et de l'Arabie séoudite, à la suite de la guerre de 1914-18, de la « révolte arabe » et de l'effondrement de l'Empire turc. Dès 1916, un premier projet de partage, dit accords Sykes-Picot, fut prévu par les deux pays et la Russie. Transformé par l'élimination de cette dernière, il inspira le traité de Sèvres (1920) qui réduisait la plus grande part du Moyen-Orient arabe, y compris l'Anatolie, à l'état de colonie. Mais s'il fut remplacé par le traité de Lausanne, en ce qui concerne la Turquie, après les victoires de Mustapha

LES PROBLÈMES HUMAINS

Kemal, les rivalités de la France et de la Grande-Bretagne contraignirent les puissances à reprendre les discussions à la conférence de la paix. Les Anglais avaient fait des promesses à la fois aux Arabes, spécialement à la dynastie hachemite du Hedjaz, et aux Juifs à qui Lord Balfour avait promis un « home » en Palestine. Le but des Anglais fut toujours de créer sous leur sauvegarde un royaume arabe englobant la Syrie, l'Irak et son pétrole dont les gisements, reconnus à Mossoul par les Allemands, avaient été concédés à la Turkish Petroleum Cy, anglo-allemande, en 1912. Celui des Français était d'établir leur influence dans le Liban chrétien et en Syrie, étendue jusqu'à Mossoul. Ils durent en chasser l'émir Fayçal, fils du chérif hachemite de La Mekke, Hussein, roi du Hedjaz jusqu'en 1924.

En définitive, les frontières du mandat qui fut confié par la Société des Nations à la France sont celles des républiques actuelles de Syrie et du Liban. Le territoire de la Syrie fut amputé du territoire de Mossoul, primitivement compris dans la zone française lors des accords de 1916, mais qui fut occupé par les Anglais. Il s'allonge toutefois jusqu'au Tigre. Le mandat confié aux Anglais comprenait l'Irak, territoire de Mossoul inclus, malgré les protestations des Turcs jusqu'en 1926, la Transjordanie et la Palestine. Les deux premiers pays furent constitués en royaumes au profit de princes hachemites, fils du roi Hussein du Hedjaz, Fayçal en Irak, après qu'il eût été chassé de Syrie, Abdullah en Transjordanie. Le territoire de la Transjordanie a été découpé entre la Syrie, l'Arabie séoudite et l'Irak, de telle façon que la branche du pipe-line de l'Irak Petroleum Cy vers Haïfa fût entièrement en territoire sous contrôle anglais. La zone d'influence anglaise fut limitée vers le Sud par l'expansion des Wahabites dirigés par Ibn Seoud en Arabie. Il chassa un fils de l'émir Hussein du Hedjaz en 1925 et se proclama roi en 1926. Des accords fixèrent la frontière, prévirent des zones neutres de part et d'autre de l'émirat tampon de Koweït et le rattachement des tribus bédouines aux divers États.

Les mandats attribués à la Grande-Bretagne et à la France étaient de la classe C, prévoyaient que les puissances mandataires n'exerceraient leur contrôle qu'à terme et devaient préparer l'accès des divers pays à l'indépendance. La Grande-Bretagne abandonna son mandat en Irak en 1932 : le royaume d'Irak était indépendant et entré à la Société des Nations. Mais un traité d'alliance était conclu et laissait à la Grande-Bretagne l'usage des divers moyens de communication, l'instruction de l'armée : son influence économique et politique restait et est encore prédominante. C'est seulement en 1946 que l'indépendance fut accordée dans les mêmes conditions à la Transjordanie, devenue Jordanie à la suite (1949) du partage de la Palestine et de la fondation, en 1948, de l'État d'Israël. Plus encore qu'en Irak, l'influence de la Grande-Bretagne reste prépondérante grâce à l'aide militaire apportée à la légion arabe et aux subsides financiers qu'elle consent.

LE MOYEN-ORIENT ARABE

Les difficultés furent plus graves en Palestine. La Grande-Bretagne dut y faire face aux revendications contradictoires des Juifs, qui ne voulaient pas se contenter du « foyer national » promis, et des Arabes de Palestine qui, soutenus par tous les autres pays arabes, ne pouvaient accepter d'être chassés de Palestine par l'afflux d'immigrants juifs. Cet afflux provoqua des conflits dès 1936 et plus encore après la guerre. Ils devinrent si graves que la Grande-Bretagne, incapable de concilier des intérêts aussi violemment opposés, bien qu'elle les eût elle-même suscités, s'en remit en 1947 à l'Organisation des Nations Unies. Une commission, la XIX^e, décida le partage de la Palestine entre Juifs et Arabes, la création à Jérusalem d'une zone placée sous contrôle international. Le mandat anglais prit fin en 1948 et la création de l'État d'Israël mit un terme aux avantages particuliers de la Grande-Bretagne dans le nouvel État. Du moins la création du foyer, puis de l'État juif, au sein du monde arabe crée-t-elle une zone permanente de conflits et de rivalités dans le Moyen-Orient.

La puissance anglaise, en recul en Égypte ainsi qu'au Soudan et en Israël, s'est donc, par contre, étendue en Libye, et du moins maintenue en Jordanie et en Irak, bases militaires et économiques toujours utilisées en vue de la réalisation du vieux projet d'une grande Syrie. La guerre de 1939-1945 a été beaucoup plus fatale à l'*influence française*. La puissance mandataire avait eu, auparavant, quelque peine à tenir et organiser le pays. Malgré un projet de traité, en 1938, elle n'abandonna pas son mandat. En 1941, la France libre et la Grande-Bretagne eurent lieu de craindre qu'il ne devint une base allemande pour des opérations dans le Moyen-Orient. Elles promirent l'indépendance à la Syrie et au Liban mais occupèrent le pays. Après 1944, la France tenta de se maintenir ; des conflits permirent aux Anglais d'intervenir. En 1946, en vertu d'une décision du conseil de sécurité de l'O. N. U., toutes les troupes étrangères furent évacuées et l'indépendance des deux républiques du Liban et de Syrie fut proclamée : la Grande-Bretagne n'y gagna rien. Du moins la France y perdit à peu près toute influence privilégiée.

Si le partage politique du Moyen-Orient résulte bien des rivalités entre la Grande-Bretagne et la France, d'autres puissances, selon les circonstances, tentèrent en outre de s'y faire une place, au moins d'y étendre leur influence économique : Allemands et Italiens avant la guerre de 1939, Américains des États-Unis dès après la guerre de 1914. L'influence économique, culturelle et même politique de ces derniers n'a cessé de croître et s'est naturellement amplifiée depuis 1945.

Par le moyen d'investissements de capitaux privés dans des industries extractives, celle du pétrole surtout, ou de transformation, et dans des entreprises commerciales, par le soutien financier et technique d'organismes officiels, Export-Import Bank de Washington, administration de coopération technique, en application du Point Quatre, ou d'organismes internationaux

LES PROBLÈMES HUMAINS

contrôlés par les États-Unis, Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement, Fonds monétaire international, organisations diverses des Nations Unies, *l'influence des États-Unis* tend et réussit souvent à supplanter celle des deux rivaux traditionnels, d'abord en Arabie séoudite puis, après la guerre, dans tous les autres pays du Moyen-Orient. Si les investissements privés directs des États-Unis (actif des sociétés, participation dans les entreprises étrangères, propriétés immobilières) sont encore assez faibles en Égypte (39,7 millions de dollars en 1950), inférieurs à ceux de la Grande-Bretagne, ils ont décuplé entre 1943 et 1950 en Arabie séoudite, Irak, Jordanie, Syrie et au Liban, et s'élevaient en 1950 à 1674,6 millions de dollars, y compris les transports et communications, mais non l'industrie pétrolière. En Israël, les investissements privés approuvés des États-Unis et du Canada au 31 juillet 1952 s'élevaient en outre à 46,8 millions de dollars, le tiers du montant total des investissements étrangers en Israël. A ces chiffres, il faut enfin ajouter les capitaux publics sous la forme de prêts ou dons : 246 millions de dollars de mi-1945 à mi-1952, dont plus de la moitié pour Israël.

Aussi bien, si les divers États du Moyen-Orient ont désormais acquis une indépendance politique plus ou moins complète, si leur économie est, moins qu'avant guerre, de type semi-colonial ou colonial, si certains d'entre eux ont fait un effort d'industrialisation, ils n'en sont pas moins toujours, plus ou moins, des pays sous-développés et ont par suite besoin de capitaux, de biens d'équipement, de produits industriels, de techniciens. Par suite, ils constituent toujours des zones favorables à l'expansion de puissances étrangères à la recherche de marchés. La réapparition du Japon et surtout de l'Allemagne en témoigne.

4^o Le pétrole.

C'est toutefois l'industrie pétrolière qui a provoqué dans le Moyen-Orient les plus gros investissements, cristallisé les rivalités internationales, surtout, cette fois, entre la Grande-Bretagne et les États-Unis, imposé aux pays du Moyen-Orient, producteurs ou traversés par les pipe-lines, de nouvelles formes d'abandon de souveraineté, tout en bouleversant leur économie.

Les conditions structurales de la recherche et de l'exploitation du pétrole dans le Moyen-Orient arabe sont exceptionnellement favorables.

Les mers qui se sont avancées en transgression sur le socle ont été des mers épicontinentales où la sédimentation a été assez uniforme, surtout à partir du Crétacé supérieur où s'accuse le géosynclinal du Taurus et du Zagros. Couches imperméables et couches poreuses, calcaires ou grès, y ont été déposées alternativement. Dans l'aire géosynclinale, en avant de la zone des charriages, des ondulations en bassins et seuils ont eu pour conséquence des variations d'épaisseur et de faciès des dépôts et la formation de structures anticlinales simples : plis réguliers ou diapirs de sel soit cambrien, soit plus récent (Asmari-Fars) et compliqués de failles verticales. Ces mouvements se sont manifestés depuis le Crétacé et prolongés jusqu'à la fin du Tertiaire.

LE MOYEN-ORIENT ARABE

modes de calcul variables. Aussi les taux de redevance s'échelonnent-ils, selon les pays, entre 1.295 et 1.820 fr. par tonne. L'État producteur se fait céder, avec une réduction, une part de la production pour les usages nationaux, jusqu'à concurrence d'un pourcentage déterminé. La compagnie s'engage enfin à raffiner sur place une part de la production afin d'assurer au moins ces besoins locaux, à payer les fonctionnaires chargés de la contrôler, à rélaiser les travaux dans les délais prévus, à employer et former du personnel local, à réaliser un équipement social, etc. Mais elle obtient en échange, outre la possession des produits du pétrole, le droit d'utiliser la terre, les îles, les eaux territoriales, de construire puits et usines, pipe-lines, chemins de fer, aérodromes, ports, centres urbains, d'utiliser les installations précédemment aménagées, d'exproprier contre indemnité négociée par la compagnie, etc. Aussi bien la compagnie ne se contente-t-elle pas de produire : elle transporte le pétrole, au moins par l'intermédiaire de filiales. Celles-ci possèdent une flotte de pétroliers ou posent des pipe-lines qui peuvent s'allonger bien au delà des frontières du pays producteur. Par suite, de nouveaux accords doivent être conclus avec le Gouvernement du pays producteur pour la partie du territoire qui est traversée en dehors de la concession, et avec ceux des pays voisins. Ils prévoient de nouvelles concessions territoriales, sous forme de location du domaine public, le droit d'exproprier, celui d'importer le matériel nécessaire en franchise de douane, d'utiliser les ports terminus choisis, de les aménager ou d'en créer de nouveaux, d'utiliser ou de construire routes et chemins de fer, etc. Ces contrats prévoient donc un véritable transfert de souveraineté. Malgré les avantages qui ont dû être accordés aux pays producteurs et les flots d'or qui viennent remplir les caisses, non du peuple, mais de l'État... ou de la famille régnante, ils permettent aux sociétés concessionnaires de s'assurer de substantiels bénéfices, sans cesse accrus, 180 millions de dollars par exemple à l'Aramco en 1951, déduction faite des impôts qui vont enrichir le trésor américain.

Les compagnies sont essentiellement anglaises et américaines ; les neuf dixièmes des capitaux sont fournis en effet par des entreprises américaines (environ les deux cinquièmes) et anglaises (environ la moitié, avant la nationalisation des pétroles de l'Iran). Mais les intérêts anglais et américains sont l'objet d'une rivalité constante, plus ou moins ouverte. Elle a des aspects non seulement économiques mais aussi stratégiques. Elle recouvre la traditionnelle rivalité anglo-française et est devenue un facteur prépondérant de l'évolution politique des pays du Moyen-Orient.

La fondation de l'Anglo-Iranian Oil Company, en 1908, dont le Gouvernement britannique acquit, en 1914, 60 % du capital, fut la première manifestation du renforcement des intérêts anglais dans le golfe Persique. En Irak, l'Anglo-Iranian s'associa avec la Royal Dutch et la Deutsche Bank (25 %) pour fonder, en 1912 et 1914, la Turkish Petroleum Cy. La guerre permit d'éliminer les intérêts allemands. Le Gouvernement français réclama la part libérée, disputa Mossoul aux Anglais, fit du moins admettre une participation française

LES PROBLÈMES HUMAINS

au Pacte de San Remo (1920). Mais les groupes pétroliers américains, soutenus par leur Gouvernement, imposèrent aussi leur participation en vertu du principe du libre accès aux matières premières. Après une série d'accords (1922-1928-1931), l'*Irak Petroleum Cy* fut constituée en association avec l'Anglo-Iranian (23,75 %), la Royal Dutch-Shell (23,75 %), la Compagnie française des Pétroles, société mixte créée à cet effet (23,75 %), la Standard Oil Co. (New Jersey) (11,875 %), la Socony Vacuum Oil Co. (11,875 %) et G. S. Gulbenkian (5 %). La concession, qui recouvrait primitivement tout l'Irak, fut réduite aux vilayets de Mossoul et de Bagdad, à l'Est du Tigre et au Nord du 33^e parallèle ; elle est accordée sur 83.000 km², pour soixante-quinze ans, à partir de 1925. Mais une filiale de l'I. P. C., la *Mossoul Petroleum Co.*, a hérité d'une société internationale à participation italienne et allemande (la *British Oil Development*) une concession de soixante-quinze ans à dater de 1932 sur tout l'Irak à l'Ouest du Tigre et au Nord du 33^e parallèle (119.000 km²) ; au Sud du 33^e parallèle, une autre filiale de l'I. P. C., la *Basra Petroleum Co.*, a obtenu une concession de soixante-quinze ans à dater de 1938. Désormais, le territoire entier de l'Irak est couvert par les concessions de l'I. P. C. et de ses filiales (fig. 64).

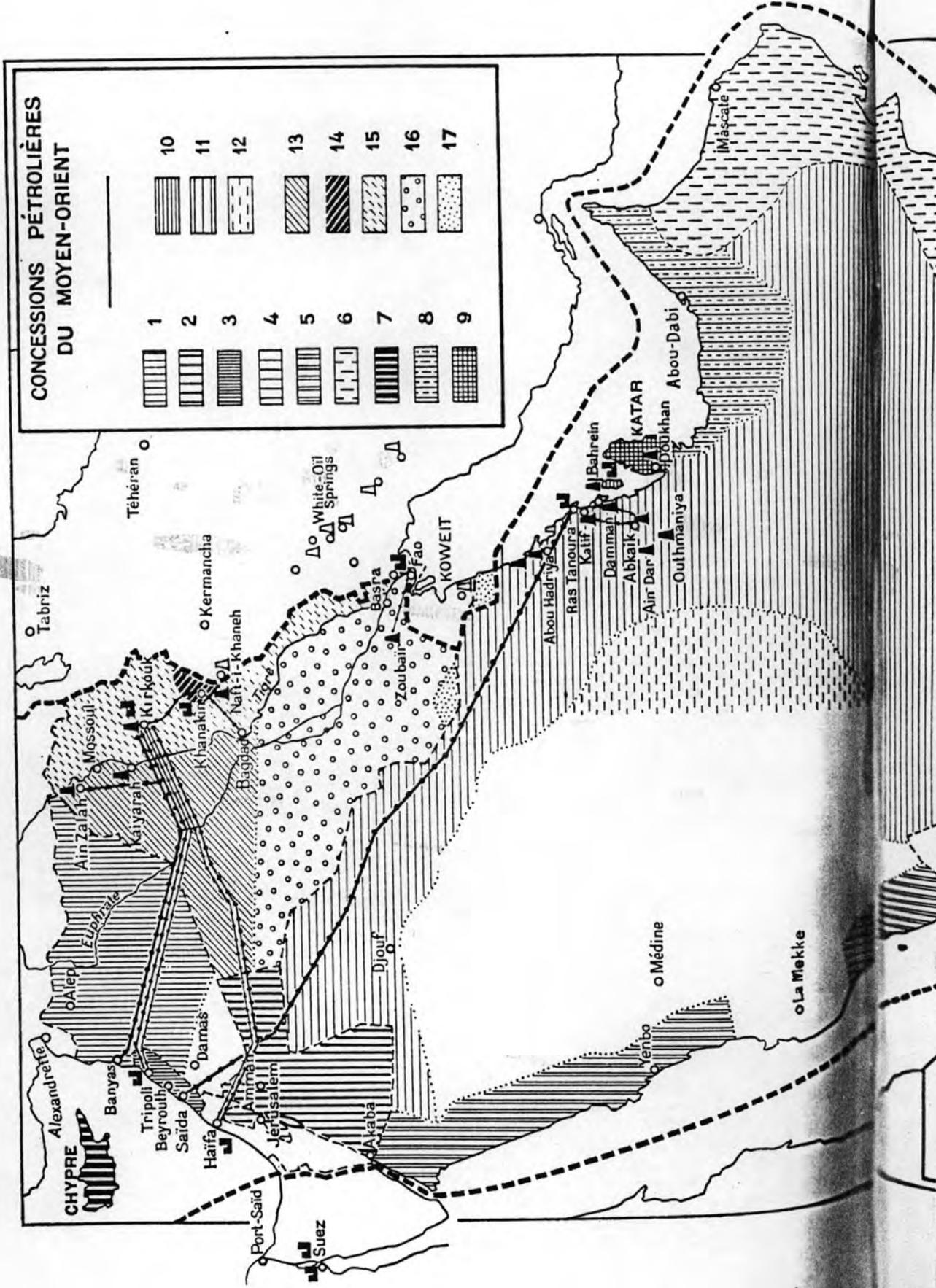
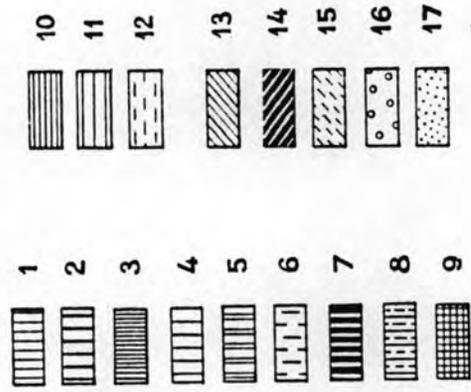
Les accords entre ces compagnies et le Gouvernement irakien ont été fréquemment révisés, en fonction du développement de l'exploitation, de la construction des pipe-lines, des bénéfices et des avantages obtenus par Ibn Séoud en Arabie. Depuis 1952, le Gouvernement irakien perçoit une part fixe, par tonne, croissante avec la production, mais différente pour le pétrole qualité Kirkouk et celui de la Basra Petroleum Co. Du moins les taux se rapprochent-ils de ceux qui sont prévus en Arabie séoudite. L'Irak reçoit en outre une part de la production dont l'augmentation est imposée. Car son développement a été ralenti par des événements divers et par la difficulté d'évacuer le brut.

Le pipe-line de Kirkouk à la Méditerranée, achevé en 1934-35 et divisé en deux branches, l'une, anglaise, vers Haïfa par la Transjordanie, l'autre, française, vers Tripoli par la Syrie et le Liban, de 32,3 cm. de diamètre, n'avait à l'origine qu'un débit de 2 millions de tonnes pour chaque branche. Sa capacité n'a été portée qu'après la guerre à 6 millions de tonnes pour chaque branche, à la suite de leur dédoublement par des conduites de 40,6 cm. Il est vrai que la branche anglaise a cessé d'être utilisée depuis 1941, mais la branche française, qui fonctionne à plein débit depuis 1949, a été doublée par un nouveau pipe-line de 66 à 81 cm. qui relie directement Kirkouk à Banyas, sur la côte syrienne, depuis 1952. Son débit normal est de 13,5 millions de tonnes par an. D'autre part, le pétrole de la Basra Petroleum Co. est conduit de Zoubair au port de Fao, sur le golfe Persique, par un pipe-line de 32,3 à 40,6 cm. dont le débit (2,6 millions de tonnes) est insuffisant et oblige à prévoir la construction d'autres conduites.

Les signataires de l'accord de 1928 sur l'I. P. C. s'engageaient à ne rechercher isolément aucune concession à l'intérieur d'une zone délimitée sur la carte par une ligne rouge, et qui englobait tout le Moyen-Orient arabe, sauf Koweït et l'Égypte, mais y compris la Turquie. C'était réserver ces immenses territoires aux intérêts anglais, dominant à l'I. P. C. Aussi bien l'I. P. C. a-t-elle créé une série de filiales pour exploiter, pendant soixante-quinze ou soixante-cinq ans, le pétrole à l'intérieur de la ligne rouge : la *Katar Petroleum Co.*, constituée en 1935, a droit d'exploitation sur tout le territoire de la péninsule jusqu'en 2010 ; la *Petroleum Development* (Trucial Coast) a, depuis 1937-9, des concessions sur 116.000 km² jusqu'en 2012 ; la même compagnie a obtenu, la même année, une concession de 135.000 km² en Oman et Dofar. La *Syria Petroleum Co.* a obtenu en 1940 une concession de 108.000 km² en Syrie, au Nord de Damas ; elle y a, il est vrai, renoncé après l'échec des travaux. La *Petroleum Development* (Transjordan) a, depuis 1947, une concession sur le territoire entier de l'ancienne Transjordanie, et la même société a des permis de recherches au Liban et en Palestine.

Mais ce monopole de l'I. P. C. ne faisait pas l'affaire des compagnies américaines non participantes à l'I. P. C. Des rivalités entre compagnies américaines ont encore compliqué les rivalités internationales. Au surplus, la Standard Oil Co. (New Jersey) et la Socony Vacuum Oil Co. trouvaient leur part bien réduite. Tout d'abord, des compagnies américaines non liées par l'accord de 1928 purent constituer des sociétés rivales. La Standard Oil Company of California a acquis, dès 1928-30, une concession dans l'île de Bahrein, pourtant sous l'influence anglaise, et, tout en s'engageant à recruter du personnel en majorité anglais, s'est associée à parts égales avec la Texas Co. (groupe Caltex), en 1936, pour constituer définitivement la *Bahrein Petroleum Co.* et exploiter le territoire entier jusqu'en 1995. Ces deux compagnies ont

**CONCESSIONS PÉTROLIÈRES
DU MOYEN-ORIENT**



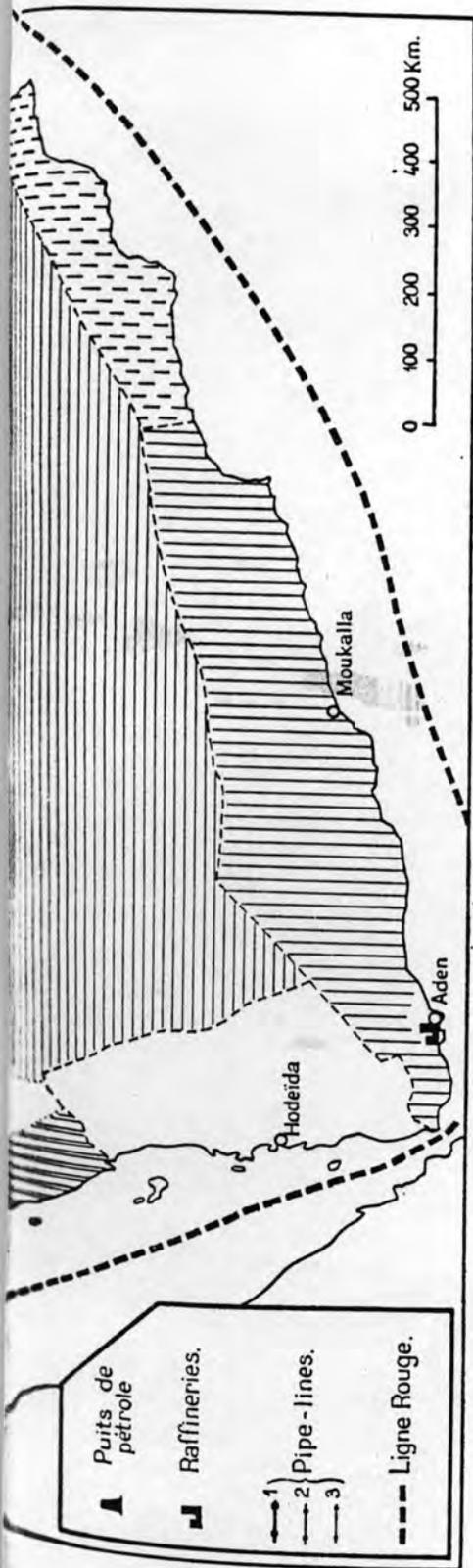


Fig. 64. — Les concessions et exploitations de pétrole dans le Moyen-Orient arabe en 1950

1. Syria Petroleum Company Ltd (Syrie). — 2. Transjordan Petroleum Company Ltd (Transjordanie). — 3. Lebanon Petroleum Company Ltd (Liban). — 4. Petroleum Concessions Ltd (Protectorat d'Aden). — 5. Petroleum Development Ltd (Arabie Séoudite-Hedjaz-Assir). — 6. Petroleum Development Ltd (Oman & Dofar). — 7. Petroleum Development Ltd (Chypre). — 8. Petroleum Development Ltd (Côte des Pirates). — 9. Petroleum Development Ltd (Katar). — 10. Bahrein Petroleum Ltd. — 11. Arabian American Oil Company (Arabie Séoudite). — 12. Arabie Séoudite : droits préférentiels à l'Arabian American Oil Company. — 13. Mosul Petroleum Company Ltd. — 14. Khanakin Oil Company Ltd. — 15. Iraq Petroleum Company Ltd. — 16. Basrah Petroleum Company Ltd. — 17. Zones neutres.

Pipe-lines : 1. au-dessus de 66 cm. de diamètre. — 2. 40 cm. de diamètre. — 3. 32 cm. de diamètre.

LES PROBLÈMES HUMAINS

été attirées par les rives voisines de l'Arabie séoudite et la Standard Oil Co. of California a de même accepté l'aide de la Texas Co. pour exploiter une première concession acquise en 1933 (California Arabian Standard Oil Company). Enfin l'Anglo-Iranian s'est associée, en 1934, avec la Gulf Oil Corporation, à parts égales, pour constituer la *Koweit Oil Co.* et exploiter le territoire entier de cet émirat, situé à l'extérieur de la red line. Ainsi des intérêts américains venaient comme tronçonner le domaine de l'I. P. C., profitant de l'hostilité d'Ibn Séoud contre les royaumes hachemites et de sa méfiance à l'égard de leurs protecteurs anglais.

Mais, après la deuxième guerre mondiale, les compagnies américaines participantes à l'I. P. C. protestèrent contre les limitations imposées par la ligne rouge, afin de participer à l'exploitation des gisements d'Arabie séoudite. De longs pourparlers (1944-1947) aboutirent à l'abandon de la clause de la red line et au triomphe des intérêts américains. Désormais, chaque compagnie participant à l'I. P. C. a droit à une part de pétrole correspondant, non à sa participation financière, mais à ses besoins... Du moins la Standard Oil Co. (New Jersey) obtint-elle une part de 30 % et la Socony Vacuum de 10 % dans la California Arabian Standard Oil Co., transformée en 1944 en *Arabian American Oil Company (ARAMCO)*. En 1939, la société avait obtenu pour soixante ans l'extension de sa concession à une partie des zones neutres au Nord de l'Arabie séoudite et dans l'Arabie séoudite elle-même. Pour évaluer le pétrole produit chaque année en quantité croissante et éviter le détour ainsi que les frais de passage par Suez, les 4 compagnies associées ont constitué une filiale, la *Transarabian Pipe Line (Tap-Line)* qui a construit, avec l'aide du Gouvernement des États-Unis, un pipe-line de 76 à 79 cm., long de 1.719 km. Il peut débiter 14.500.000 t. qu'il conduit à Saïda, au Liban, terminus qui ne fut adopté qu'après de longues négociations et des crises politiques souvent dramatiques dans les États traversés (fig. 64 et 65).

Car l'abandon de la clause de la red line n'a pas mis un terme, bien au

LE MOYEN-ORIENT ARABE

contraire, aux rivalités qui opposent les intérêts anglais et américains. Les deux compagnies américaines associées à l'Anglo-Iranian dans l'I. P. C. avaient réussi à imposer leur participation commerciale au transport et à la vente du pétrole de l'Iran (1946). Diverses compagnies américaines, de moindre puissance, groupées dans l'*American Independant Oil Co. (Aminoil)*, se sont fait réserver, en 1948 et 1949, les parties non délimitées de la zone neutre située entre Koweït et l'Arabie séoudite et y ont trouvé du pétrole en 1953. Les intérêts de l'Aramco et de la Petroleum Development (Oman) ne sont pas sans rapports avec le conflit qui oppose l'Arabie séoudite et le sultanat d'Oman soutenu par la Grande-Bretagne, à propos de la possession de l'oasis de Bouraïmi.

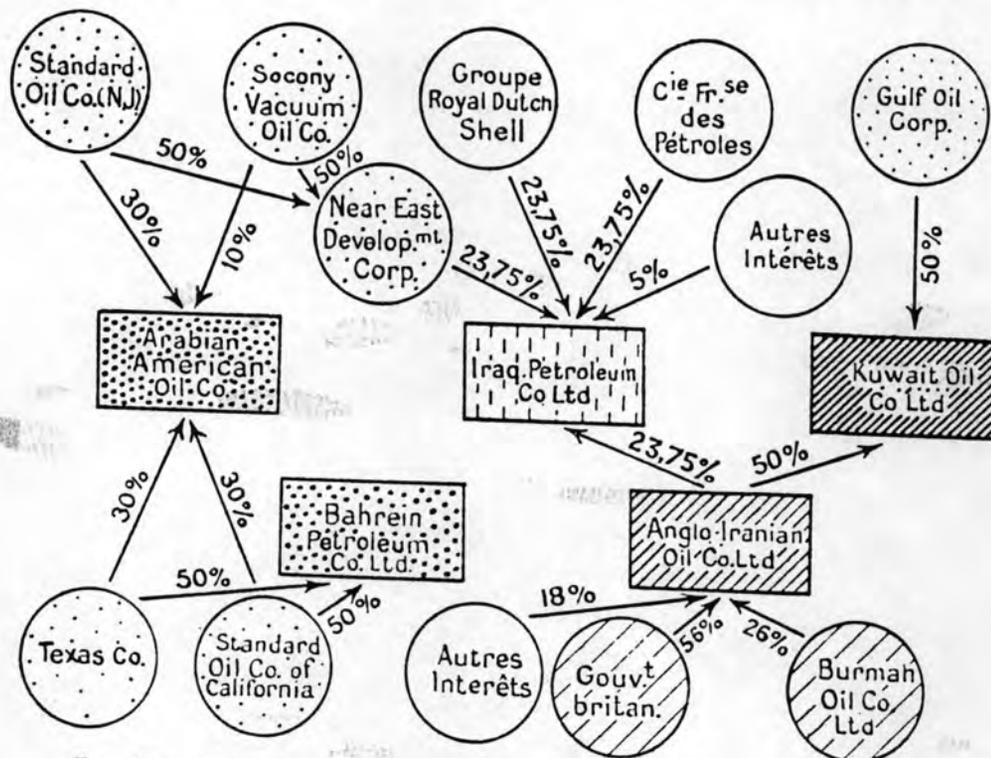


FIG. 65. — Les Compagnies pétrolières concessionnaires au Moyen-Orient

Car, écartés définitivement de l'Arabie séoudite et des zones neutres, les Anglais tiennent à sauvegarder leurs intérêts là où ils ont la prépondérance politique. Si les filiales de l'I. P. C. sont établies à Katar et sur la côte des Pirates, la Royal Dutch-Shell et l'Anglo-Iranian, écartée d'Iran, se sont fait en outre accorder, à la place de compagnies américaines, des concessions sur la côte des Pirates en 1952 et 1953 pour la recherche du pétrole en mer, au delà des 3 milles conventionnels, au large de Doubaï, et dans la principauté d'Abou Dabi. En Arabie méridionale, une filiale de l'I. P. C., la Petroleum concessions a des permis de recherche en Hadramaut. Elle essaye d'y effectuer des travaux, gênés par l'insécurité, et prospecte dans l'île de Socotra qui appartient au sultanat de Mahra (Hadramaut oriental). Le Gouvernement anglais cherche à fédérer les principautés afin d'établir l'ordre et de faciliter les recherches, et l'Anglo-Iranian a mis en service, en 1954, une raffinerie à Aden. Mais le Yémen échappe à l'influence anglaise et est le théâtre de conflits obscurs dont les résultats visibles sont des crises politiques, des luttes violentes entre le Gouvernement du Yémen et les Anglais installés à Aden. L'Aramco, en 1950, puis des compagnies californiennes en 1953, ont obtenu des concessions ; la Royal Dutch et des Américains ont fait des forages dans les îles d'Asir et de Farsan, en mer Rouge. Mais ce sont surtout les Allemands qu'on voit

réapparaître : ils ont obtenu des permis d'exploration dans la tihama de Hodeida. En Israël enfin, on compte jusqu'à 6 compagnies qui poursuivent des prospections. Ce sont, pour la plupart, de petites sociétés américaines, ou des filiales.

Mêmes rivalités en Égypte qu'un Gouvernement plus fort a, il est vrai, la possibilité d'arbitrer. Le territoire septentrional du pays a été prospecté concurremment par des groupes américains, Socony Vacuum, le groupe Caltex, la Standard Oil (New Jersey) et par une filiale de la Royal Dutch-Shell, l'*Anglo Egyptian Oil Fields* à laquelle est intéressé le Gouvernement égyptien. C'est cette dernière qui, tout en n'ayant obtenu de permis que sur le quart de la surface concédée, fut la seule exploitante. Mais toutes ces compagnies ont, en 1953, été déchues de leurs droits, repris provisoirement par une Coopérative centrale des Pétroles. Les Américains, associés à des Suisses, en profitent pour réapparaître par le moyen d'une *International Egyptian Oil Co.* qui a son siège à Panama, a conclu des accords avec la coopérative et a des permis dans le Sinaï et la région de Suez. La Conorada Petroleum Corporation, elle, a obtenu avec d'autres sociétés une concession, à la place du groupe Caltex, sur la moitié septentrionale du désert occidental (185.000 km²).

5° Conclusion.

Ainsi, à une rivalité surtout anglo-française s'est substituée progressivement, entre les deux guerres, et plus encore depuis la dernière guerre mondiale, une rivalité surtout anglo-américaine. D'autres intérêts subsistent, il est vrai, et compliquent le jeu des puissances, ceux de la France, voire de l'Allemagne.

La Grande-Bretagne conserve encore une position importante. Les investissements de capitaux anglais sont considérables en Égypte, en Israël, en Irak et dans les exploitations pétrolières par le moyen de l'Anglo-Iranian et de l'Irak Petroleum où sa position est dominante. Son influence politique est dominante autour des États méditerranéens : en Irak, de Bahrein à l'Arabie méridionale, la Somalie, le Kenya et l'Ouganda, et, dans une mesure déclinante, au Soudan, jusqu'à la Libye. Encore était-elle installée au cœur du système tant qu'elle a occupé la zone du canal de Suez. Elle tente de renforcer ce contrôle par la réalisation de son vieux projet de grande Syrie, fédération qui grouperait l'Irak et la Jordanie hachémites, la Syrie et peut-être le Liban ; par une fédération des principautés du golfe Persique. Elle conserve ainsi le contrôle, direct ou à distance, des voies maritimes, aériennes de l'Europe à l'océan Indien et à l'Extrême-Orient. Les bases navales ou aériennes de Chypre, de la zone du canal (1), de la Jordanie et de l'Irak, de Bahrein, d'Aden et, plus loin, du Soudan et du Kenya sont les points d'appui stratégiques de sa puissance militaire.

Si l'influence politique des États-Unis est plus discrète, elle n'en appuie pas moins soit les intérêts économiques, privés ou publics, soit les intérêts stratégiques de la principale puissance mondiale « occidentale ». La pénétration économique américaine a pris partout de l'ampleur après la dernière guerre. Les compagnies de pétrole américaines se sont assurées l'exploitation

(1) Selon les termes de l'accord de 1954 sur l'évacuation de la zone du canal par les forces britanniques, la base de Suez est remise à la disposition de la Grande-Bretagne en cas d'attaque contre l'Égypte, un autre État de la Ligue Arabe ou la Turquie.